

ALIMENTAIRE
PRODUISONS
L'AVENIR
LE CONTRAT DE FILIÈRE



FILIÈRE ALIMENTAIRE
AGIR POUR LA PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

SOMMAIRE

1. LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE	P.4
2. LES 6 ÉTAPES À SUIVRE POUR UNE ENTREPRISE	P.6
3. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT	P.8
4. ANNUAIRE DES ACTEURS	P.22
5. LES FICHES ACTEURS	P.26
6. GLOSSAIRE	P.48

ÉDITO



« Allier efficacité énergétique et performance économique »

L'enjeu énergétique devient essentiel dans un contexte d'évolutions majeures du marché alimentaire.

Que ce soit sous l'angle de la réglementation, de l'environnement ou de la compétitivité, les acteurs de la filière alimentaire ont pris conscience de l'importance du déploiement d'une meilleure maîtrise énergétique et ont à disposition de nombreux dispositifs.

Cette richesse de services d'accompagnement est malheureusement mal connue des opérationnels et n'est pas exploitée pleinement par des entreprises pour lancer de véritables actions concrètes.

La première étape du déploiement des bonnes pratiques énergétiques dans la filière passe donc par une visibilité et une compréhension accrues des objectifs envisageables, des actions potentielles et des services d'accompagnement existants.

Ce guide vise à apporter un appui opérationnel en précisant ce que couvre l'efficacité énergétique, la méthodologie des différentes actions successives à mettre en place dans une dynamique d'amélioration des consommations, les dispositifs existants ainsi que la liste des acteurs à connaître au niveau national et régional.

Nous espérons que cette étape répondra aux attentes de nos entreprises et permettra d'impulser un nouvel élan pour améliorer les performances.

HUBERT GARAUD

Président du Groupe de travail Défi Vert
Agriculteur à Lusanger (44)
Président de la coopérative Terrena

LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE

POURQUOI S'INTÉRESSER À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ?

La maîtrise des impacts environnementaux par les entreprises alimentaires, qu'elles interviennent au niveau la production, transformation, distribution ou commercialisation, constitue l'un des éléments de leur compétitivité et de leur durabilité.

En particulier, l'augmentation des prix des ressources énergétiques notamment fossiles pèse lourdement sur la filière. S'ajoute également le besoin de faire face et d'anticiper les effets du changement climatique.

Ainsi, réduire la consommation d'énergie, assurer une meilleure performance énergétique des systèmes de production et contribuer plus fortement à la production d'énergie renouvelable sont autant de défis que doivent relever les maillons de la filière alimentaire.

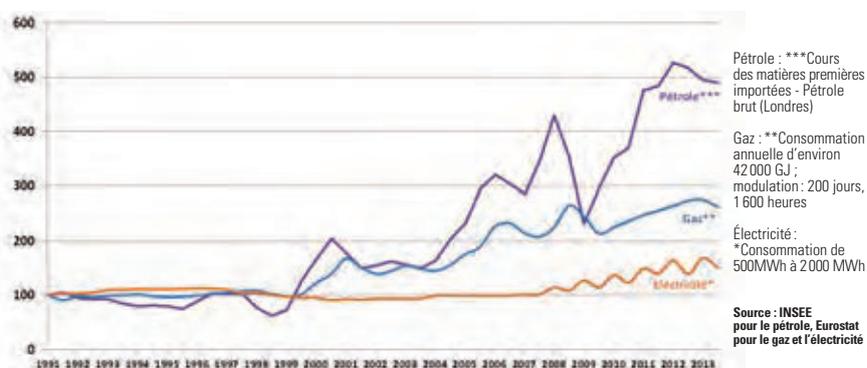
Ces enjeux se reflètent également au travers des politiques publiques européennes et françaises et donc dans la réglementation actuelle et future qui s'applique aux acteurs de la filière.

Au niveau européen, le paquet énergie-climat de 2008, en vigueur jusqu'en 2020, prévoit de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, de porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne et de réaliser 20% d'économies d'énergie (« 3 fois 20 »). Ces orientations sont renforcées par la directive européenne de 2012 sur l'efficacité énergétique. La poursuite de cette politique communautaire est prévue par la mise en place d'un nouveau cadre énergie climat à l'horizon 2030, avec une proposition de la Commission d'adopter trois nouveaux objectifs :

- ▶ réduire de 40% les GES par rapport à 1990 ;
- ▶ augmenter de 27% la part d'énergies renouvelables ;
- ▶ relever de 30% les objectifs en termes d'efficacité énergétique.

Au niveau français, la loi POPE de 2005 (loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique) traduit ces

▶ Évolution des prix des principales énergies pour les entreprises industrielles entre 1991 et 2013
Indice base 100 en 1990, prix semestriels en euros courants



dispositions en trois objectifs, d'ici 2020 :

- ▶ réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre ;
 - ▶ améliorer de 20% l'efficacité énergétique ;
 - ▶ augmenter à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale totale ;
- par rapport aux valeurs mesurées en 1990.

À l'horizon 2050, la France affiche l'ambition de l'objectif dit du « Facteur 4 » d'une

diminution de 75% de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.

Ces objectifs sont ambitieux. Les acteurs de la filière sont depuis longtemps engagés dans une logique d'optimisation des usages de l'énergie : efficacité énergétique, cogénération, méthanisation... L'enjeu pour la filière est ainsi d'évaluer les marges de progression pour poursuivre la démarche dans une dynamique d'amélioration continue.

EN QUOI CONSISTE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ?

La maîtrise de l'énergie consiste à mieux exploiter les ressources énergétiques.

Deux axes peuvent ainsi être identifiés :

- ▶ améliorer l'efficacité énergétique, pour favoriser une utilisation rationnelle et maîtrisée de l'énergie ;
- ▶ développer les sources d'énergie renouvelable, pour réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Plus spécifiquement, l'efficacité énergétique se définit comme le rapport entre le service délivré au sens large (performance, produit,

énergie, confort, service) et l'énergie qui y a été consacrée. L'amélioration de l'efficacité énergétique peut consister, par rapport à une situation de référence, à :

- ▶ augmenter le niveau de service rendu, à consommation d'énergie constante ;
- ▶ économiser l'énergie à service rendu égal ;
- ▶ réaliser les deux simultanément.

Les solutions d'efficacité énergétique visent ainsi à améliorer la performance délivrée avec une moindre consommation d'énergie.

COMMENT LIRE LE GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT ?

Ce guide a pour cible le responsable d'entreprise présent à chaque maillon de la filière alimentaire : l'exploitant agricole, le responsable de coopérative, le responsable d'industrie agroalimentaire, l'artisan. L'objectif de ce guide est de recenser les différents dispositifs existants en matière de performance énergétique. Chaque dispositif présenté a un pictogramme représentant le maillon de la filière pouvant bénéficier de cet accompagnement.



Le guide se veut le plus précis possible dans la description des dispositifs d'accompagnement mais n'est néanmoins pas exhaustif compte tenu de la diversité des structures proposant un accompagnement technique ou financier.

POURQUOI CE GUIDE ?

La filière alimentaire regroupe des entreprises de taille et de secteurs très diversifiés. Il est donc impossible de tenir un discours unique autour de l'enjeu de la maîtrise de l'énergie, tant les situations, et donc les leviers d'action, sont différents. Les acteurs de la filière alimentaire, malgré leur diversité, partagent néanmoins un certain nombre de problématiques liées à la nature des produits fabriqués. Ainsi, **la saisonnalité des activités et les exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments induisent un certain nombre de contraintes qui s'appliquent à l'ensemble de la filière et qui sont des paramètres déterminants quand il s'agit d'agir sur la maîtrise de l'énergie.**

Ce guide sectoriel a pour objectif d'aider les acteurs de la filière alimentaire dans la mise en œuvre d'une démarche de maîtrise de l'énergie adaptée à leur organisation.

L'IMPLICATION DES ACTEURS

À chaque étape de la démarche d'efficacité énergétique, un ou plusieurs acteurs peuvent apporter leur soutien. Le tableau ci après récapitule leurs possibilités d'intervention.

METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Par des pratiques de gestion d'énergie, une entreprise peut mieux rentabiliser l'énergie achetée et ainsi réduire ses coûts de production, tout en limitant l'impact de sa consommation sur l'environnement. L'objectif d'une démarche de performance énergétique est donc d'évaluer les gisements précis d'économies d'énergie pour chaque poste de consommation, puis de mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer de manière significative la compétitivité énergétique de l'organisation.

Pour ce faire, une **démarche progressive et structurée** doit être adoptée, s'articulant autour de **différentes étapes** :

1. S'informer
2. Sensibiliser et former le personnel aux enjeux d'économies d'énergie
3. Faire un point zéro : où est-ce qu'on se situe ?

4. Passer à l'action en limitant les consommations improductives et les surconsommations
5. Développer de nouvelles technologies
6. Investir dans les énergies renouvelables.

La démarche peut s'adapter à la diversité de l'entreprise, en fonction de sa situation et de sa sensibilité.

L'entreprise peut :

- être néophyte et mettre en place une action rapide et facile sans entreprendre un état des lieux exhaustif ni parler de stratégie ;
- être mature et engager une démarche plus complète inscrite dans sa stratégie globale avec diagnostic initial ;
- viser l'excellence par l'amélioration continue avec la mise en place d'un système de management ISO 5001.

Organisation	FNSEA	Coop de France	ANIA	CGAD	Organismes consulaires	ACTA	ACTIA	ADEME	Pôle de compétitivité	État	Europe	Collectivités territoriales	Organisme de recherche	Organisme de formation	Bpi-france	Entreprises privées	Bureaux d'étude
1. S'informer																	
2. Sensibiliser et former																	
3. Faire un point zéro																	
4. Passer à l'action																	
5. Développer de nouvelles technologies																	
6. Investir dans les énergies renouvelables																	

LES 6 ÉTAPES À SUIVRE POUR UNE ENTREPRISE

1^{RE} ÉTAPE

S'INFORMER

Il s'agit, pour le responsable d'entreprise de s'informer sur les enjeux relatifs à l'énergie. L'objectif est de connaître ce qui peut être fait en matière de performance énergétique au sein des entreprises de la filière alimentaire.

De nombreux outils sont recensés pour s'informer :

- ▶ les guides d'informations générales ;
- ▶ les guides méthodologiques ;
- ▶ les retours d'expériences : témoignages, supports vidéo ;
- ▶ les sites internet type « espace info énergie », etc.

Ces outils sont notamment développés par les acteurs suivants :

- ▶ l'ADEME et ses partenaires : instituts techniques, organismes consulaires, coopératives, bureaux d'études... ;
- ▶ les collectivités territoriales ;
- ▶ les fédérations professionnelles ;
- ▶ les instituts techniques.

2^E ÉTAPE

SENSIBILISER ET FORMER LE PERSONNEL AUX ENJEUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les premières actions d'économies d'énergie peuvent être permises grâce à la sensibilisation et à l'implication de l'ensemble du personnel dans la mise en place d'actions simples d'écoresponsabilité (ex : extinction de la lumière la nuit...).

Les outils de sensibilisation existants sont :

- ▶ la ressource documentaire ;
- ▶ les formations aux éco-gestes simples.

Ces outils sont développés par les acteurs suivants :

- ▶ les collectivités territoriales ;
- ▶ l'ADEME et ses partenaires ;
- ▶ les fédérations professionnelles ;
- ▶ les organismes de formation ;
- ▶ les instituts techniques.

3^E ÉTAPE

FAIRE UN POINT ZÉRO : OÙ EST-CE QU'ON SE SITUE ?

Une fois la volonté de réduire la consommation d'énergie inscrite dans la stratégie de l'entreprise, des actions nécessitant un potentiel investissement financier peuvent être envisagées. Avant cela, il est néanmoins nécessaire qu'un état des lieux de l'entreprise soit établi pour mettre en œuvre un plan d'action en matière d'économies d'énergie.

Un diagnostic doit être réalisé. Cette étape peut être réalisée par l'entreprise elle-même (auto-diagnostic) ou bien être accompagnée par un organisme tiers.

Ce diagnostic peut être réalisé par les acteurs suivants :

- ▶ les chambres consulaires ;
- ▶ les bureaux d'études ;
- ▶ les instituts techniques.



4^E ÉTAPE

PASSER À L'ACTION EN LIMITANT LES CONSOMMATIONS IMPRODUCTIVES ET LES SUR-CONSOMMATIONS

Une fois le diagnostic réalisé, il est possible d'agir et cela sans investissement financier important. **La consommation d'énergie peut être diminuée en limitant les consommations inutiles.**

Les outils utiles à la réduction des consommations improductives sont les suivants :

- ▶ la formation ;
- ▶ les aides à l'investissement ;
- ▶ les aides à la décision ;
- ▶ une démarche de management de l'énergie.

Ces dispositifs nécessitent bien souvent l'implication des acteurs suivants :

- ▶ l'ADEME et ses partenaires (instituts techniques, chambres d'agriculture, CCI...);
- ▶ les organismes de formation.

5^E ÉTAPE

DÉVELOPPER DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Une fois les étapes précédentes réalisées, des actions peuvent être mises en place concernant les équipements et les systèmes susceptibles de permettre des économies d'énergie. Il est possible d'**investir dans le déploiement de nouvelles technologies visant à diminuer l'utilisation d'énergie** au niveau des installations.

Il existe de nombreux dispositifs d'accompagnement au développement de nouvelles technologies:

- ▶ les aides à l'investissement et à l'innovation ;
- ▶ les aides à la recherche de nouvelles solutions et technologies.

Ces outils sont développés par les acteurs suivants :

- ▶ l'ADEME et ses partenaires ;
- ▶ Bpifrance ;
- ▶ les organismes privés type GDF Suez, EDF, Véolia ;
- ▶ les organismes de recherche type INRA ;
- ▶ les organisme de financement de programme de recherche type ANR ;
- ▶ l'Union européenne.

6^E ÉTAPE

INVESTIR DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables est essentiel dans la transition énergétique, afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles et permettre la réalisation d'économies d'énergie. Si le fait d'investir dans les énergies renouvelables n'est pas une action en matière d'efficacité énergétique proprement dite, cela contribue à réduire le prélevement sur la ressource non renouvelable, rejoignant les objectifs poursuivis lorsque l'on réalise des économies d'énergie: **préserver la ressource en énergie.** Les énergies renouvelables englobent la biomasse (ex : bois, algues...), l'énergie solaire, l'éolien, la géothermie, l'hydraulique, et les pompes à chaleur.

Les outils d'aide à l'investissement dans les énergies renouvelables sont les suivants :

- ▶ les aides aux études de faisabilité ;
- ▶ les aides et les prêts à l'investissement et à l'innovation ;
- ▶ les tarifs d'achats de l'électricité* ;
- ▶ les aides à la recherche de nouvelles solutions et technologies.

Ces outils sont développés par les acteurs suivants :

- ▶ l'ADEME et ses partenaires ;
- ▶ Bpifrance ;
- ▶ les organismes privés type GDF Suez, EDF, Véolia ;
- ▶ les organismes de recherche type INRA ;
- ▶ les organisme de financement de programme de recherche type ANR ;
- ▶ l'Union européenne.

* Plus de renseignements sur : www.developpement-durable.gouv.fr/Les-tarifs-d-achat-de-1,12195.html

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

LES DIFFÉRENTS OUTILS POUR...

I. S'informer et se former

- A. La ressource documentaire
- B. La formation

II. Faire son diagnostic

III. Financer et se faire financer son projet

- A. les aides à l'investissement
- B. les certificats d'économie
- C. le fonds chaleurs
- D. les prêts
- E. les appels à manifestation d'intérêt et appels à projets au niveau français
- F. les appels à projets européens

IV. Participer et innover en matière d'efficacité énergétique

Chaque fiche dispositif présente les éléments suivants :

- ▶ le nom de l'opérateur proposant le dispositif ;
- ▶ la présentation du dispositif, associée à un pictogramme permettant d'illustrer l'étape à laquelle il peut contribuer ;
- ▶ les modalités de mise en œuvre ;
- ▶ les bénéficiaires : les maillons de la filière pouvant en bénéficier sont représentés par des pictogrammes (en absence de pictogramme, le dispositif concerne tous les maillons de la chaîne) ;
- ▶ le contact opérationnel si le dispositif ne concerne pas plusieurs opérateurs ;
- ▶ le site internet de l'opérateur.

Ces fiches présentent les principaux dispositifs utiles à la mise en place d'une démarche de progrès en matière d'efficacité énergétique. Les contacts des organismes proposant ces dispositifs sont repris à la fin du guide dans la partie annuaire.

Il existe une multitude de dispositifs à l'échelle locale, nationale voire européenne. Tous ne peuvent pas être répertoriés. Ce guide ne se prétend pas être exhaustif mais présente ceux les plus couramment mis en œuvre.

Dans chaque fiche, des exemples spécifiques à un ou plusieurs maillons ou des témoignages sont proposés dans la mesure du possible.

I. S'INFORMER ET SE FORMER

Il existe deux grands types de dispositif afin de sensibiliser les responsables d'entreprises aux enjeux de la performance énergétique :

- ▶ l'information ;
- ▶ la formation.

A. LA RESSOURCE DOCUMENTAIRE : GUIDE, LIVRES, REVUES, SITE INTERNET

L'information peut s'appuyer sur une large ressource documentaire disponible au niveau français. La ressource documentaire permet d'acquérir des notions simples de compréhension des enjeux de l'énergie, d'encourager la réflexion et d'éclairer les choix de l'entreprise.

Les moyens techniques ou supports constituant cette ressource documentaire sont très nombreux, chaque support répond ainsi à un besoin, à un intérêt bien spécifique.

La ressource documentaire est proposée par une multitude d'organismes :

- l'ADEME ;
- les instituts techniques ;
- les organisations professionnelles ;
- les entreprises privées ;
- l'état et ses déclinaisons territoriales ;
- les organismes de recherche.

En matière de ressources documentaires, les documents présentés dans ce guide ne constituent pas une liste exhaustive compte tenu de la diversité des support existants. Les références citées apportent une base essentielle d'information pour tous. Internet constitue le support le plus riche pour accéder à une variété de ressources documentaires (ex : plaquette d'information, référence de guides...).



LA RESSOURCE DOCUMENTAIRE DE L'ADEME

À travers une activité d'édition, l'ADEME diffuse les connaissances, des méthodologies et des témoignages d'expériences liés à son champ d'expertise, auprès du « grand public », des entreprises, des collectivités territoriales, des scientifiques, des bureaux d'études, des associations...

La ressource documentaire de l'ADEME est accessible sur le site internet : www.ademe.fr, sous forme de documents en ligne ou de livres à commander.

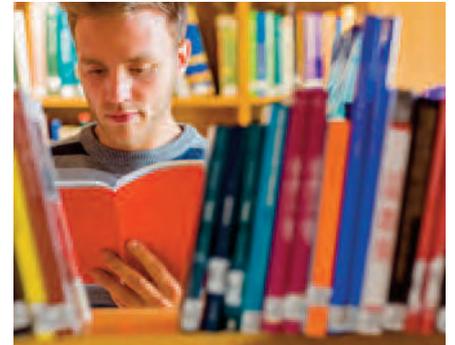
L'ADEME organise également des journées d'informations sur l'efficacité énergétique qu'elle organise généralement en partenariat avec tous les organismes présentés dans ce guide.

Exemples

- ✦ [Journées d'informations de l'ADEME et de ses partenaires](#)

RESSOURCES DOCUMENTAIRES DE L'ADEME POUR LE SECTEUR AGRICOLE ET LES IAA

- ✦ [Organiser ma démarche environnementale](#)
- ✦ [Réduire mes impacts](#)
- ✦ [Innover et se développer](#)
- ✦ [Labels et certification](#)
- ✦ [Qui peut m'aider ?](#)
- ✦ [Financer mon projet](#)



LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DE L'ARTISANAT

À titre d'exemple, pour les boulangers, de nombreuses informations sont disponibles sur le site :

- ✦ www.boulpat-environnement.com
- Ou encore
- ✦ www.cnidep.com/base_metiers.html
- ✦ www.ecomet.fr
- ✦ www.cnidep.com/artisanat_energie.html
- ✦ www.energie-artisanat.com/conseils-energie.php

LA RESSOURCE DOCUMENTAIRE DES ESPACES INFO-ÉNERGIE

Cofinancés par l'ADEME et les collectivités territoriales, on retrouve également une importante documentation sur les sites internet des espaces info-énergie.

Initiés par l'ADEME en 2001, les espaces info-énergie ont été mis en place pour sensibiliser et informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Ils ont pour mission de :

- dispenser un conseil de qualité neutre, gratuit et objectif ;
- sensibiliser et favoriser le passage à l'acte.

L'autre mission des conseillers des espaces info-énergie est de proposer aux particuliers et entreprises, des solutions concrètes pour :

- réduire leurs consommations et dépenses d'énergie ;
- améliorer la performance de leur habitat ;
- produire grâce aux énergies renouvelables.



Exemple



LA RESSOURCE DOCUMENTAIRE DE L'ÉTAT

Au niveau de l'État, le ministère de l'Écologie met à disposition du grand public et du public spécialisé, une ressource documentaire importante accessible sur le lien du MEDDE. On y retrouve l'actualité «énergie» et de nombreuses publications rédigées par les acteurs français de l'énergie.

En région, de façon ponctuelle, des observatoires de l'énergie sont mis en place, constituant un lieu de partage et de retours d'expériences. Ces observatoires jouent également un rôle de suivi de la situation énergétique en région.

Exemple

LES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX DE L'ÉNERGIE

Soutenus par le MEDDE, les régions et l'ADEME, des observatoires régionaux peuvent exister et ont pour objectif de :

- ✓ développer, valider et diffuser la connaissance au niveau régional sur les consommations-productions d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ constituer un lieu d'échange et de concertation entre les acteurs liés aux secteurs e l'énergie (du producteur au consommateur en passant par les gestionnaires de réseaux) et/ou concernés par les enjeux énergétiques et climatiques ;
- ✓ aider au suivi et à la mise en place des politiques de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le changement climatique, ou d'adaptation.

Plus d'informations sur :

- ✦ [Observatoire de l'énergie de la région Rhône-Alpes](#)
- ✦ [Observatoire de l'énergie de la région centre](#)
- ✦ [Observatoire méditerranéen de l'énergie](#)
- ✦ [Observatoire de l'énergie de Bretagne](#)
- ✦ [Observatoire de l'énergie de Poitou-Charentes](#)
- ✦ [Observatoire de l'énergie d'Île-de-France](#)

LA RESSOURCE DOCUMENTAIRE DES ENTREPRISES PRIVÉES

Les entreprises privées type EDF, GDF Suez, Veolia, etc. mettent à disposition de leurs clients une ressource bibliographique à des fins pédagogiques, également disponible sur le web.

LA RESSOURCE DOCUMENTAIRE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, LES INSTITUTS TECHNIQUES ET LES ORGANISMES CONSULAIRES

Ces organismes mettent à disposition des acteurs de la filière une large ressource documentaire au travers de :

- la publication de guides techniques ;
- la publication d'articles techniques ou scientifiques ;
- l'organisation de journées d'information (en partenariat avec l'ADEME notamment) ;
- les bureaux d'études peuvent également relayer le même type d'informations.

LA RESSOURCE DOCUMENTAIRE EUROPÉENNE

Au niveau européen, on retrouve également de nombreuses publications sur internet. Peuvent être consultés :

- la page de l'Union européenne sur l'énergie http://europa.eu/pol/ener/index_fr.htm
- la page euractiv, page d'actualités et de débat sur l'énergie : www.euractiv.fr/search/site/energie

LA RESSOURCE DOCUMENTAIRE SCIENTIFIQUE

Le monde de la recherche met quant à lui, à disposition des publications scientifiques, bien souvent accessibles sur les sites internet des organismes de recherche ou des sites de revues spécialisées (www.energy-cie.ro).



B. LA FORMATION : SENSIBILISATION ET/OU ACQUISITION DE NOUVELLES COMPÉTENCES

En matière de formation, les objectifs poursuivis peuvent être différents :

- Sensibiliser les interlocuteurs aux enjeux d'efficacité énergétique,
- Renforcer des compétences et en acquérir de nouvelles.

Pour permettre cela, des formations ou des outils pédagogiques peuvent être proposés par :

- les fédérations professionnelles
- l'ADEME
- des organismes privés de formation professionnelle.

1. SENSIBILISER

Il existe de nombreux moyens de sensibiliser le personnel d'une entreprise aux questions de performance énergétique. Dans un premier temps, les enjeux associés aux économies d'énergie peuvent être présentés au personnel. Cette sensibilisation s'accompagne par l'enseignement d'éco-gestes à appliquer pour réaliser des économies d'énergie (ex : éteindre la lumière la nuit...). Les kits pédagogiques constituent une ressource essentielle en termes de sensibilisation.

Des outils de suivi de consommation peuvent venir appuyer ces actions et favoriser l'implication du personnel en matière de performance énergétique.

Exemple

✚ Voici un exemple d'outil de suivi de consommation disponible en point information énergie.

2. RENFORCER LES CONNAISSANCES

Les professionnels ont besoin de renforcer leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles, notamment par la formation professionnelle continue.

Les bénéficiaires peuvent être de tout horizon : responsables d'entreprises agroalimentaires, exploitants agricoles, salariés d'entreprise, artisans... variant selon la nature et la finalité de la formation.

Exemples

LE PROGRAMME FACEEA

FACEEA est un programme national de Formation à l'Action pour la Compétitivité énergétique des Entreprises Agro-alimentaires, spécialement conçu pour accompagner les industriels dans leurs démarches d'efficacité énergétique pour gagner en compétitivité. Le programme est notamment destiné aux PME. Il permet d'accompagner le "référént énergie" de l'entreprise dans l'élaboration d'un plan d'action, dans le but de déclencher immédiatement des premiers résultats avec un minimum d'investissement.

Retrouvez l'information sur : www.faceea.fr

VIVEA

VIVEA est un fonds mutualisé mis en place par la profession agricole créé par convention entre les 4 syndicats représentatifs : la FNSEA, les JA, la Confédération paysanne et la Coordination rurale ; et deux organisations agricoles à vocation générale : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole. VIVEA accompagne les chefs d'entreprise du secteur agricole et leurs conjoints dans le développement de leurs compétences et le financement de la formation professionnelle continue :

- ✓ en mutualisant la contribution formation professionnelle continue de ses 630 400 chefs d'exploitation et entrepreneurs agricoles et ruraux ;
- ✓ en étudiant les besoins en compétences de ses contributeurs par ses activités de veille du contexte et de prospective métier ;
- ✓ en orientant l'offre de formation par son expertise en ingénierie de formation ;
- ✓ en achetant des prestations de formation aux organismes de formation habilités ;
- ✓ en optimisant ses ressources par la recherche et la gestion de co-financements nationaux et européens.

✚ Plus d'information sur : www.vivea.fr/choisir-une-formation/

LES FORMATIONS DE L'INSTITUT DE LA COOPÉRATION AGRICOLE

L'Institut de la Coopération Agricole, mis en place dès septembre 2014 a pour vocation de contribuer à faire de la formation un levier d'action au service de la performance des coopératives et de la réussite de leur stratégie. L'Institut jouera un rôle central en tant que garant de la qualité des offres de formation à destination administrateurs, associés coopérateurs, cadres dirigeants et salariés des coopératives agricoles et de leurs filiales et de la préservation de la dynamique de partenariat entre tous les opérateurs de formation de la coopération agricole.

L'Institut de la coopération agricole proposera prochainement des séminaires et des offres « exécutives » en lien avec les grands enjeux des secteurs agricole et agroalimentaire.



II. FAIRE SON DIAGNOSTIC

Évaluer sa consommation d'énergie est l'étape préalable à toute optimisation énergétique. Pour cela, il existe différents outils comme l'autodiagnostic, le diagnostic ou l'audit énergétique. Ces diagnostics peuvent être réalisés par l'entreprise elle-même ou par une tierce personne.

A. L'AUTO DIAGNOSTIC OU LE PRÉ-DIAGNOSTIC

Un autodiagnostic permet de donner une vision globale de l'avancement de l'entreprise en matière de gestion de l'énergie. Il permet d'identifier les bonnes pratiques de gestion existantes au sein d'une entreprise et les points d'amélioration. Nombreux sont les outils accessibles sur internet ou bien dans les espaces info énergie. Ces outils ne permettent néanmoins pas l'accès à d'éventuels soutiens techniques ou financier d'organisation comme l'ADEME. Pour cela, un diagnostic énergétique doit être réalisé.

Exemples

✦ [PINEDE : un logiciel d'autodiagnostic énergétique pour les industries agro-alimentaires proposé en PACA.](#)

✦ [Le diagnostic en ligne proposée par le site Economies d'Énergie, repris par certains distributeurs.](#)

✦ [Direct energie : le simulateur de consommation.](#)

B. LE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE

C'est une étude approfondie des différents postes consommateurs d'énergie qui permet de détecter des gisements d'économies d'énergie potentiels et de déterminer les actions et investissements nécessaires pour parvenir à exploiter ces gisements au meilleur coût pour l'entreprise. Il porte sur les consommations d'énergie des équipements de production (le "process" ou les "procédés") et sur les utilités (éclairage, chauffage, climatisation, ventilation, transport). Le diagnostic permet de faire émerger des solutions adaptées à l'entreprise dont la mise en œuvre peut conduire à une baisse de la facture énergétique de 15% à 20%.

L'OPÉRATEUR

L'ADEME est le soutien financier principal de ce type d'action au niveau national. Des entreprises de services énergétiques, des bureaux d'études, des centres techniques et les organismes consulaires proposent la réalisation de tels diagnostics, jouant ainsi le rôle d'intermédiaire avec l'ADEME.

Le diagnostic énergétique :

- est obligatoire pour bénéficiaire des aides sur les investissements ;
- peut être réalisé seul sans projet d'investissement.

Le diagnostic énergétique est demandé pour pouvoir bénéficier d'un aide du BCIAT ou en cas de dépôt de dossier CEE spécifique.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La réalisation d'un diagnostic énergétique est une étape préalable indispensable pour mettre en place des actions efficaces et rentables. Elle permet par ailleurs à l'entreprise de bénéficier d'aides de différents financeurs, dont le ministère en charge de l'agriculture et les régions, dans le cadre des programmes de développement rural régionaux, et l'ADEME.

Étape 1 : l'analyse préalable ou pré-diagnostic énergie

Cette étape a pour objectif d'avoir une vision globale de la situation de l'entreprise, permettant de l'orienter vers des actions plus ciblées.

Au cours de cette étape, l'expert :

- ▶ réalise un bilan énergétique d'un site,
- ▶ compare les performances énergétiques avec des références connues,
- ▶ dresse une première évaluation des gisements d'économies,
- ▶ oriente l'industriel vers des interventions simples ou des études approfondies.

Cette phase dure en moyenne deux jours. Elle permet d'identifier et de hiérarchiser les actions ultérieures.

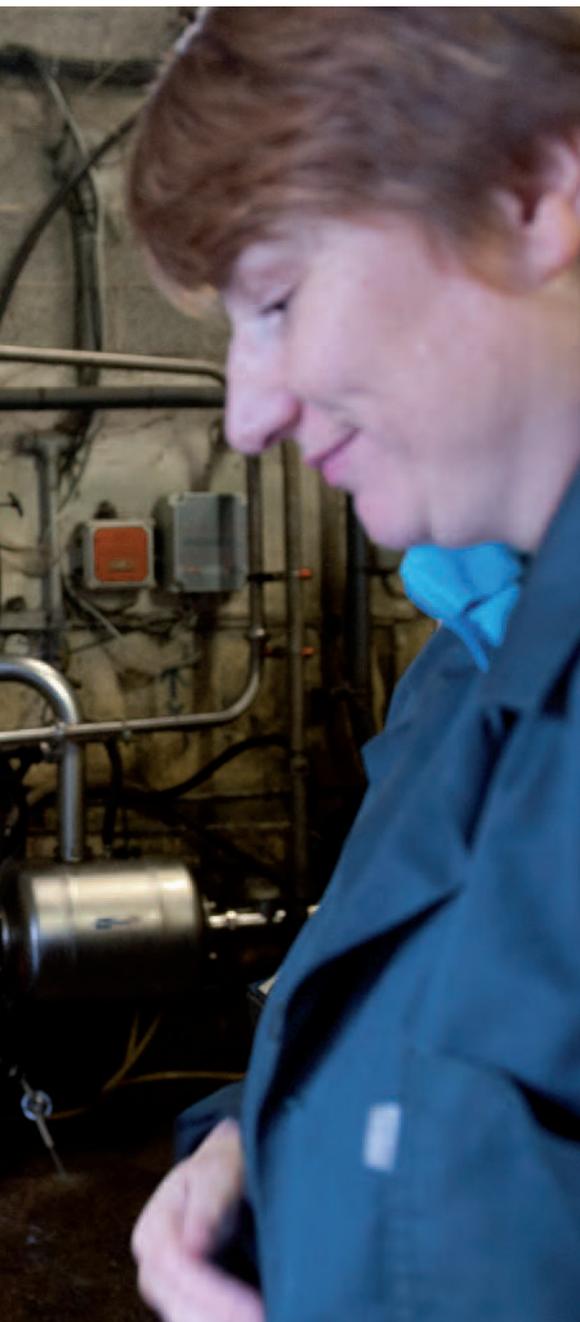


Étape 2 : l'analyse détaillée des gisements d'économies d'énergie

Lors de cette phase, l'expert procède à une campagne détaillée de mesures qui vont permettre d'identifier précisément les gisements d'économies d'énergie. Il dresse ensuite les bilans énergétiques des différents secteurs et matériels étudiés.

Étape 3 : les actions et solutions

En accord avec l'entreprise et en fonction des résultats de la phase précédente, l'expert détermine les actions à mener sur les procédés et les utilités (chauffage, éclairage, etc.). Il identifie et décrit les solutions, fournit une approche du coût des investissements à réaliser et du temps de retour.



Plus d'informations sur le site de l'ADEME :
www.ademe.fr

Exemples

LES OUTILS DE DIAGNOSTICS DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGRO ALIMENTAIRE



De nombreux outils de diagnostics ont été développés pour répondre à la demande croissante des acteurs agricoles, parmi lesquels les outils de l'ADEME: Dia'Terre, ClimAgri. **Il existe aussi des outils développés par les chambres d'agriculture ou les instituts techniques.**



L'outil Dia'terre®

Dia'terre® est un outil de diagnostic énergie-gaz à effet de serre à l'échelle de l'exploitation agricole. Il a été réalisé conjointement par :

- l'ADEME,
- le ministère en charge de l'agriculture,
- leurs partenaires agricoles.

Depuis sa diffusion en octobre 2010, plusieurs améliorations ont été apportées à l'outil. Des travaux de recherche et d'acquisition de connaissances permettront d'approfondir des questions clés abordées dans le diagnostic, comme notamment le stockage de carbone dans les sols. Fin 2013, on compte 2000 diagnostics centralisés dans la base Dia'terre®.

www.diaterre.fr (espace réservé aux personnes ayant suivi la formation Dia'terre)
www.ademe.fr/diaterre



L'outil ClimAgri

ClimAgri® est un outil de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires, diffusé par l'ADEME. Cette démarche s'inscrit en complémentarité avec l'outil Dia'terre® qui s'applique à l'échelle de l'exploitation agricole. Il nécessite une mobilisation commune de plusieurs entreprises à l'échelle d'un territoire.

www.ademe.fr/climagri

Informations réglementaires

Audit énergétique Nouvelles obligations

Les entreprises soit de plus de 250 salariés, soit réalisant un chiffre d'affaires hors taxe annuel de plus de 50 millions d'euros ou un total de bilan de plus de 43 millions d'euros, devront réaliser un audit de leurs usages énergétiques avant le 5 décembre 2015. En application de la directive relative à l'efficacité énergétique, la loi du 16 juillet 2013 oblige les grandes entreprises à réaliser, tous les 4 ans, un audit énergétique de leurs activités.

Les entreprises certifiées ISO 50001 (système de management de l'énergie certifié) sont exemptées de cette obligation. L'audit énergétique, réalisé par un auditeur interne ou externe, est un examen et une analyse méthodique des flux et des consommations énergétiques d'un site, d'un bâtiment ou d'un organisme. Il a pour objectif de permettre aux entreprises d'identifier les domaines ou secteurs dans lesquels des économies d'énergie sont possibles et de proposer des solutions d'amélioration. La norme européenne NF EN 16247-1, qui peut servir de base à un cahier des charges, décrit

le contenu d'une prestation d'audit énergétique, en détaille la méthodologie et en précise chaque étape : définition de l'objectif et du périmètre, profil de l'auditeur énergétique (compétences, objectivité...), modalités de la visite sur site, recueil des données, rapport, présentation des résultats...

Voir les textes réglementaires :

- ✦ Directive du 25 octobre 2012
- ✦ Loi du 16 juillet 2013
- ✦ Décret du 4 décembre 2013

III. FINANCER ET FAIRE FINANCER SON PROJET

En matière d'aide à l'investissement, il existe de nombreux dispositifs pour permettre la mise en place d'un projet visant essentiellement à réaliser des économies d'énergie.

On recense plusieurs dispositifs d'accompagnement financier :

- les aides à l'investissement,
- les certificats d'économie d'énergie,
- le fonds chaleurs,
- les prêts,
- le soutien financier proposé aux travers des appels à manifestations d'intérêts,
- le soutien financier proposé aux travers des appels à projets.

Les bénéficiaires diffèrent selon les aides proposées, l'investissement concerné et l'organisme de soutien.



A. LES AIDES À L'INVESTISSEMENT

Au niveau français, l'Etat et l'ADEME apporte principalement, aux entreprises, un soutien financier destinée à favoriser l'investissement dans des équipements de prévention et de réduction de la consommation énergétique.

Pour permettre cela, des formations ou des outils pédagogiques peuvent être proposés par :

- les fédérations professionnelles
- l'ADEME
- des organismes privés de formation professionnelle.

1. LES AIDES DE L'ADEME

En 2014, l'ADEME propose plusieurs types d'accompagnement financier qui sont amenés à évoluer dès 2015, à savoir :

► Les aides à l'investissement apportées aux entreprises



Ce dispositif permet de financer, sous conditions, les projets d'investissements de nouveaux équipements liés à la production, à la distribution ou à l'utilisation d'énergie, et l'aménagement d'équipement existant afin d'améliorer les performances énergétiques. Attention, ce dispositif n'est pas cumulable avec des certificats d'économies d'énergie.

► Le soutien à la méthanisation des déchets organiques



L'ADEME apporte un soutien financier à la réalisation d'étude de faisabilité de projet de méthanisation.

Toutes les informations relatives à ce type d'investissement sont accessibles sur le site web de l'ADEME : www.ademe.fr

2. LES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CONSEIL RÉGIONAL...)

Au niveau régional, il existe de nombreux dispositifs de soutiens qui diffèrent d'une région à l'autre. La région, souvent identifiée comme organisme de subventions est régulièrement associée à d'autres organisations pour financer les projets : l'ADEME, la BPI, l'Europe et parfois

des entreprises privés. On identifie les outils suivants :

► L'appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles



En 2014, trois plans mis en place par le MAAF existent pour répondre à cet objectif, contribuant partiellement à agir en matière question d'efficacité énergétique :

→ le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), qui s'applique à la quasi-totalité du territoire et concerne des investissements subventionnés par l'Etat à des productions bovines, ovines et caprines, avec notamment les volets réduction des consommations d'énergie (ex : construction de bâtiments neufs répondant aux nouvelles exigences en matière d'isolation) et encouragement à l'utilisation du bois dans la construction

→ le plan végétal pour l'environnement (PVE), qui comprend notamment des incitations à l'implantation de couverts végétaux, à la limitation de l'utilisation de fertilisants, ainsi qu'aux économies d'énergie dans les serres.

→ le plan de performance énergétique (PPE), qui permet, entre autres actions, de financer le diagnostic énergie-gaz à effet de serre de l'exploitation et de contribuer aux investissements ainsi préconisés.

Ces 3 plans sont remplacés à partir de 2015 par le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

À travers ce plan de soutien aux investissements, l'État et les Régions accompagneront les exploitations pour financer entre autre l'amélioration de la performance énergétique et la maîtrise de la consommation d'énergie directe et indirecte (financements MAAF, FEADER, Régions et éventuels autres cofinanciers).

► Les aide à la modernisation des serres maraîchères



Financé par France Agrimer et mise en œuvre par les collectivités territoriales, l'objectif de la mesure est l'amélioration du potentiel des activités maraîchères et horticoles par le biais d'une aide à l'investissement pour les producteurs participant au développement des serres ou s'équipant en matériels performants tant pour la production que pour les économies d'énergie. **Plus de renseignement sur :** www.franceagrimer.fr

► Les appels à projet de la région

Au travers de nombreux appels à projets, la région finance certains investissements et s'appuie pour cela sur les fonds mis à disposition par le programme d'investissement d'avenir ou le fonds Chaleur.

Témoignages

✦ [La communauté de communes de Lacq-Orthez propose une aide aux agriculteurs qui ont recours aux différentes sources d'énergies renouvelables et qui réalisent des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique.](#)

Le programme «Éco énergie lait» en Bretagne permet aux éleveurs laitiers de Bretagne de bénéficier d'aides pour l'installation de récupérateur de chaleur sur tank à lait et de pré-refroidisseur de lait. Le but est de réduire les consommations d'électricité des exploitations laitières.

✦ [Pour plus d'informations, consulter le site Synagri.](#)

✦ [L'appel à projets régional "Economies d'énergie en Champagne-Ardenne dans le secteur de la boulangerie / pâtisserie / chocolaterie".](#)

D'autres acteurs, appelés "les éligibles non obligés", peuvent mener des actions d'économies d'énergie et les valoriser dans le cadre du dispositif sous forme de certificats pour ensuite les vendre aux obligés : il s'agit des collectivités locales (ainsi que de leurs groupements et établissements publics), des bailleurs sociaux et de l'Agence nationale de l'habitat. Un CEE vient ainsi certifier qu'un acteur éligible, obligé ou non, a soit réalisé lui-même des actions d'économies d'énergie, soit incité un consommateur final d'énergie (entreprise, particulier, ...), appelé bénéficiaire, à réaliser une action d'économies d'énergie.

2. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Un objectif pluriannuel, correspondant à une période (ex: 2011-2014 ou 2015-2017), est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations.

Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les acteurs éligibles ou par l'achat à d'autres acteurs éligibles ayant mené des opérations d'économies d'énergie qui ouvrent droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie. En cas de non respect de leurs obligations, les obligés sont tenus de verser une pénalité financière.

Les trois modes d'attribution des CEE sont :

- la réalisation d'opérations standardisées d'économies d'énergie par un consommateur final d'énergie accompagné par un acteur éligible. Les opérations standardisées sont définies par arrêté du ministre chargé de l'énergie, et répertoriées dans un catalogue de fiches ;

- la réalisation d'opérations spécifiques d'économies d'énergie par un consommateur final d'énergie accompagné par un acteur éligible. Les opérations spécifiques correspondent à toutes les opérations d'économies d'énergie qui ne font pas partie du catalogue ;
- une contribution à des programmes de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés ou à des programmes d'accompagnement sur les thèmes de l'information, de la formation ou de l'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique (définis également par arrêté du ministre chargé de l'énergie).

Ces dispositions sont évolutives et peuvent être revues et complétées dans le temps. Attention CEE et aides ADEME à l'investissement ne sont pas cumulables : vous devrez choisir entre bénéficier de l'un ou de l'autre.

3. CONTACT OPERATIONNEL

La liste des travaux et les fiches descriptives de ces opérations sont disponibles sur le site du MEDDE ou à l'Espace Info énergie de votre département.

Plus de renseignements sur le site du ministère de l'écologie : www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html

Exemples

EXEMPLES D'OPÉRATIONS STANDARDISÉES POUVANT ÊTRE ÉLIGIBLES AUX CEE

- Récupération de chaleur sur un groupe de production de froid
- Installer un évaporateur performant
- Mettre en place un système de management de l'énergie au sein de l'entreprise
- Installer un pré-refroidisseur de lait
- Installer une porte non chauffante à haute performance d'isolation pour armoire verticale pour produits surgelés
- Programme de formation de l'efficacité énergétique

✦ [Voir détail des opérations sur le site du MEDDE : Détail des opérations](#)

B. LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) ont été mis en place en 2006 dans le but de réaliser des économies d'énergie dans tous les secteurs : le bâtiment, l'industrie, les transports et l'agriculture. Ce dispositif repose sur une obligation imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie de promouvoir auprès des consommateurs (notamment leurs clients), les investissements d'économies d'énergie. Il est assorti d'une pénalité financière pour les fournisseurs d'énergie ne remplissant pas leurs obligations dans le délai imparti.

1. OPÉRATEURS / BÉNÉFICIAIRES

Environ 2 000 entreprises fournissant de l'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain, fioul domestique et carburants automobiles) appelés "les obligés", sont soumis à des obligations d'économies d'énergie au prorata de leurs ventes d'énergie. Ils doivent inciter leurs clients à réaliser des travaux d'économies d'énergie.

LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Les opérations spécifiques d'économies d'énergie correspondent à des opérations peu courantes qui n'ont pu être standardisées, notamment pour définir de manière forfaitaire le volume de CEE à délivrer. Il est toutefois possible de les faire reconnaître.

Dans le cadre de l'application de l'arrêté du 29 décembre 2010 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et la composition d'une demande d'agrément d'un plan d'actions d'économies d'énergie, un guide a été élaboré par l'ADEME, la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère chargé de l'énergie et l'Association technique énergie environnement (ATEE), afin d'aider les éligibles à constituer des demandes de certificats relatives à cette catégorie d'opérations.

Exemple : Mise en place d'un dispositif de compression de vapeur. Mise en place de dispositif de récupération et de valorisation énergétiques pour le chauffage des locaux .

UN EXEMPLE DE PROGRAMME



En 2012, un premier appel à projet a été lancé par le MEDDE pour attribuer des CEE à des programmes d'information, de formation et d'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique. Ces programmes agréés se sont vus attribuer un volume d'énergie économisé directement proportionnel à leur budget.

Le diagnostic énergétique global des exploitations agricoles, proposé par les Chambres d'Agriculture, fait partie de la liste des programmes retenus à l'issue du premier appel à projet (PRO-INFO-01), qui permet aux obligés et aux éligibles d'être partenaires financiers et de valoriser, via les CEE, l'engagement des agriculteurs dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique de leur entreprise.

Présentation du dispositif

Le diagnostic énergétique global permet d'établir le bilan Énergie et Gaz à effet de serre de l'entreprise mais aussi d'effectuer une quantification précise du potentiel d'économies d'énergies. À partir de l'analyse des consommations par poste (fioul, électricité, engrais, aliments...) et par atelier (lait, viande, cultures...), les marges de progrès par rapport à des références nationales et locales sont identifiées et un plan d'actions mis en place pour améliorer l'efficacité énergétique de son entreprise.

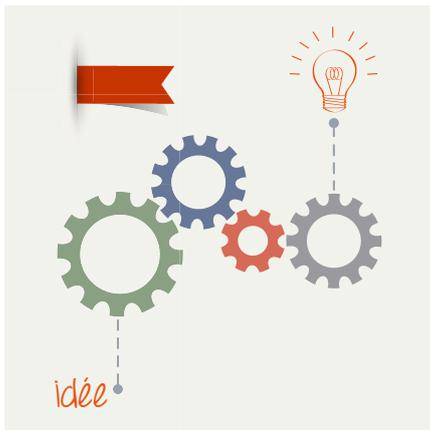
Modalité de mise en œuvre

Un diagnostic énergétique réalisé sur deux jours, dont une journée au minimum avec l'agriculteur.

La démarche suivie comporte quatre étapes :

1. Visite du site, enjeux, objectifs et relevé des données
2. Traitement et analyse des données via l'outil Dia'terre®
3. Évaluation des gains potentiels et construction du plan d'action
4. Remise du rapport et attestation de diagnostic

Le coût d'un diagnostic se situe en conséquence entre 800 et 1200 €.



C. LE FONDS CHALEUR

Créé en décembre 2008, le fonds chaleur est mis en place afin de soutenir principalement le développement de l'utilisation de la biomasse (sylvicole, agricole, biogaz...), de la géothermie (en utilisation directe ou par le biais de pompes à chaleur), des énergies de récupération, ainsi que le développement des réseaux de chaleur utilisant ces énergies.

La gestion de ce fonds a été confiée à l'ADEME par le gouvernement.

Le fonds Chaleur permet l'apport d'un soutien financier à l'investissement pour une entreprise. Il est possible de pouvoir en bénéficier de deux façons :

► **Sous forme d'appels à projets biomasse chaleur industrie agriculture tertiaire (BCIAT) :** peuvent y prétendre des projets concernant les installations de production de chaleur à partir de biomasse d'une capacité annuelle supérieure à 1 000 tep/an dans les secteurs industriels et agricoles.

► **Sous forme d'aides régionales gérées par les directions régionales de l'ADEME pour les autres filières quelque soit le secteur et pour les installations biomasse ne relevant pas des appels à projets.** Des appels à projets régionaux sont aujourd'hui mis en place pour les projets dont le montant de l'aide est inférieur à 1,5 million d'euros. Au-delà, l'instruction des dossiers est réalisée de gré à gré.

Les secteurs concernés sont l'habitat collectif, le tertiaire, l'agriculture et l'industrie peuvent en bénéficier.

En 2014, les projets éligibles concernent :

- le solaire thermique ;
- la géothermie nécessitant l'usage de pompes à chaleur pour récupérer les calories du sol et de la nappe ;
- la valorisation énergétique de la biomasse ;
- les énergies de récupération (biogaz et chaleur de récupération des usines d'incinération des ordures ménagères) ;
- les réseaux de chaleur.

La liste des projets éligibles pourrait fortement évoluer en 2015.

Les filières concernées sont la biomasse, le solaire thermique, la géothermie profonde, les chaleurs fatales, comme celles qui sont issues des usines d'incinération des ordures ménagères et le biogaz en injection dans le réseau de gaz naturel.

Ce dispositif n'est pas cumulable avec le dispositif de certificats d'énergie.

Plus d'informations :

♣ [sur le site du MEDDE \(dont des informations complémentaires sur le BCIAT\)](#)

♣ [sur le site de l'ADEME : Fonds chaleur](#)

Témoignage

La mise en place de la chaufferie biomasse sur le site de production de Roquette Frères à BEINHEIM a bénéficié de l'accompagnement de l'ADEME à travers le Fonds Chaleur.

♣ [Description du projet et témoignage.](#)

D. LES PRÊTS

Le prêt financier est l'opération par laquelle des fonds sont remis par un organisme à un bénéficiaire (ex : exploitation, entreprise...), moyennant en général le paiement par ce dernier d'un intérêt versé à l'organisme de soutien, et assorti de l'engagement de remboursement de la somme prêtée.

La liste n'est pas exhaustive concernant ce type de soutien. Il peut exister des prêts de la région, des prêts de BPI...

Exemple

LE PRÊT ÉCO-ÉNERGIE (PEE) DE BPIFRANCE

Proposé par Bpifrance, le PEE, bonifié par l'État, peut financer les équipements permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et les travaux indissociablement liés. Ce prêt bénéficie d'une aide de l'État, dite « de minimis », grâce notamment à la bonification du taux d'emprunt.

Le prêt concerne des investissements portant sur les équipements suivants :

- L'éclairage (luminaire avec ballast électronique, détecteur de présence sur un dispositif d'éclairage, dispositif de contrôle utilisant la variation de lumière.
- Froid (Meuble frigorifique de type vertical avec uniquement un éclairage en fronton
- Chauffage, Climatisation (Pompe à chaleur, chaudière à condensation, micro-cogénération dont l'électricité produite ne fait pas l'objet d'une obligation d'achat.
- Motorisation électrique (Moteur haut rendement, Système de variation électronique de vitesse sur moteur asynchrone, Moto-variateur synchrone à aimants permanents.

Conditions de mise en œuvre

De 10 000 à 50 000 euros pour financer votre projet. Le montant des prêts est plafonné au montant des fonds propres ou quasi-fonds propres de l'emprunteur.

Aucune garantie n'est exigée sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant. Une assurance décès-invalidité peut être proposée aux entrepreneurs.

Durée et remboursement adaptés 5 ans avec différé d'amortissement d'un an du capital.

Amortissement linéaire du capital : échéances trimestrielles à terme échu.

Conditions financières

Taux fixe bonifié selon le barème en vigueur, soit à titre indicatif pour mai 2014 : 1,03 % l'an. Les micro-entreprises, TPE, PME en affaire personnelle ou sous forme de société, créées depuis plus de trois ans, et financièrement saine.

✚ Site internet : <http://pee.bpifrance.fr>

Témoignage

André le Bihan, Président d'Osram France, Syndicat de l'éclairage, FIEEC
 « Le Prêt Éco-Énergie est une excellente solution, simple à mettre en œuvre pour les TPE et PME »

✚ [Voir le témoignage.](#)

gestion opérationnelle a été confiée à 10 opérateurs de l'État dont l'ADEME, l'ANR, Bpifrance ou encore la Caisse des Dépôts et Consignations. L'appel à manifestation d'intérêt vise à identifier des projets "à haut potentiel pour l'économie" française. L'État s'intéresse à la fois aux projets de recherche et développement (R&D) et aux innovations organisationnelles ou de procédés. Les répondants peuvent répondre seuls ou en consortium. Le cahier des charges des AMI privilégie les projets collaboratifs.

Le financement des projets peut se faire via des prises de participation, des subventions ou des prêts. L'État intervient alors comme investisseur auprès de l'entreprise.

Informations réglementaires



PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR

Dispositif de financement de l'économie française, autour de 5 grandes priorités : l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières industrielles et les PME, le développement durable et le numérique, c'est un fonds de 47 milliards d'€ a été alloué à ce programme.

Le programme d'investissement d'avenir soutient également des projets innovants sur un plan industriel, et en particulier les projets collaboratifs, dans des thématiques aussi variées que le Cloud computing, le Big Data, les réseaux électriques intelligents, les biotechnologies, la chimie verte, les énergies marines etc. À ce titre, il est partie prenante des 34 plans mis en place par le ministère du Redressement productif pour construire la « nouvelle France industrielle ».

✚ Plus de renseignements sur : www.investissement-avenir.gouvernement.fr

C. LES APPELS À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT ET APPELS À PROJET AU NIVEAU FRANÇAIS

Appels à projet et appels à manifestation d'intérêt sont des dispositifs nécessitant la candidature d'entreprises désireuses de répondre à des problématiques techniques et/ou technologiques. Ils ont pour objectif de faire avancer la recherche et plus globalement les connaissances sur un sujet donné, que ce soit au stade expérimental ou pour des applications industrielles.

Ces dispositifs ciblent des projets ouverts aux entreprises et aux laboratoires.

1. APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Les AMI de l'État s'inscrivent dans le cadre du programme d'investissement d'avenir. Sa



2. LES APPELS A PROJET DE L'ETAT

Les appels à projet de l'État visent principalement des projets de R&D collaboratifs et se focalisent sur la dimension « solution » apportée par le répondant. Il s'appuie sur les compétences et les capacités d'une entreprise à répondre à des problématiques techniques.

L'État intervient sous forme de subventions ou d'avances remboursables vis à vis des entreprises sélectionnées. Le choix de l'avance remboursable ou de la subvention dépend du risque porté par le projet. L'avance devra être remboursée seulement si le projet est couronné de succès.

Les petits et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire peuvent bénéficier de ces dispositifs.

Modalités de mise en œuvre

Les dossiers de réponse aux appels à projet et AMI de l'État, sont disponibles sur les sites des 10 opérateurs du Programme d'Investissement d'Avenir.

Exemples

FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ADEME

En 2010, l'État confie à l'ADEME, la gestion des Investissements d'avenir relevant de ses champs de compétences, à savoir :

- Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte
- Réseaux électriques intelligents
- Économie circulaire
- Véhicule du futur

En 2010, l'ADEME plus de deux milliards d'euros de crédits à travers de ces 4 programmes dont les principaux objectifs sont de :

- accélérer l'innovation verte sur des thématiques ciblées ;
- renforcer les avantages compétitifs stratégiques de la France ;
- contribuer à la transition énergétique et écologique.

Depuis 2014, le rôle d'opérateur du Programme Investissements d'Avenir (PIA) de l'ADEME a été renforcé avec l'attribution de crédits supplémentaires dédiés à l'innovation pour la transition écologique et énergétique.

[✚ Voir détail du dispositif](#)

TABLEAU COMPARATIF AMI/AAP

	AMI	APPEL À PROJET
MODE DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions directes - Subventions ouvrant droit au versement de redevances de propriété intellectuelle - Avances remboursables - Interventions en fonds propres ou quasi fonds propres, directes ou par le biais de filiales (prise de participation, droit ou nantissement sur le capital d'une société), - Dotation à un établissement bancaire pour bonification de prêt - Garantie par dotation à des fonds dédiés... 	<p>Montants moyens du financement dans le cadre du budget de dépenses liées au projet (subventions et avances remboursables) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 45% pour les petites et moyennes entreprises - 30% pour les entreprises de taille intermédiaire - 25% pour les grandes entreprises - 40% des coûts analytiques liés au projet pour les autres partenaires (établissement de recherche, associations)
DÉPENSES ÉLIGIBLES	<p>Pas de liste prédéfinie de dépenses éligibles, elles sont spécifiques à chaque appel. Elles peuvent tout de même être classées en 2 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses directes, liées à l'opération - les dépenses indirectes, qui concourent à la réalisation de l'opération sans toutefois pouvoir être directement attribuées à celle-ci. 	<p>Sont principalement concernées les dépenses liées aux recherches et au développement du projet. Cela peut donc être des frais de personnels, les investissements matériels, et parfois certains frais de sous-traitance et d'exploitation.</p>



UN FOND DE MISE EN ŒUVRE DU PIA : LE FONDS ECOTECHNOLOGIES DE BPIFRANCE

Dans le cadre de la mise en œuvre des investissements d'avenir, l'État a confié à Bpifrance le gestion de fonds dédiés au financement des entreprises (PME et ETI) permettant le financement de:

- Prêts croissance et Prêt vert
- Aides à la réindustrialisation
- Appel à projets R&D structurants pour la compétitivité
- Prêts à l'industrialisation des projets de R&D des pôles de compétitivité

Et contribuant ainsi au financement des entreprises innovantes et des entreprises technologiques en amorçage et au renforcement de la compétitivité des PME et des filières industrielles stratégiques.

Présentation du dispositif

Il vise des opérations en fonds propres et quasi fonds propres, pour des prises de participation minoritaires, dans des PME innovantes, principalement établies en France et non cotées, relevant de quatre thématiques principales :

- énergies renouvelables et chimie verte,
- tri et valorisation des déchets, dépollution, éco conception de produits,
- smart grids (réseaux intelligents),
- véhicules du futur.

Les thématiques du Fonds Écotechnologies sont décrites plus précisément dans les appels à manifestations d'intérêt (AMI) lancés par l'ADEME.

Modalités de mise en œuvre

Le FCPR Écotechnologies investira des tickets de 1 à 10 millions d'euros, en recherchant systématiquement un co-investissement passé avec des acteurs privés, dans une logique d'investisseur avisé.

Bénéficiaire du dispositif

PME innovantes, principalement établies en France et non cotée.

✚ [Voir le site internet](#)

5 E : LE PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

Ce programme est mis en œuvre par CDC Climat, filiale de la Caisse des Dépôts dédiée à la transition énergétique et écologique.

« 5 E » permet la réalisation d'investissements, à bénéfice environnemental avéré et mesuré, sans impacter le bilan des entreprises bénéficiaires. Les entreprises peuvent ainsi améliorer leur compétitivité, grâce à la réduction de leur consommation d'énergie, et limiter leur empreinte environnementale par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les investissements seront soutenus par le Programme « Usine du Futur » de la Nouvelle France Industrielle récemment annoncé par le ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique.

✚ [Voir détail du dispositif](#)

Témoignage

La société Fermentalg réalise une levée de fonds de 12 millions d'euros.

✚ [Voir le témoignage](#)



Retrouver plus d'informations sur les sites suivants :

- ✚ [ADEME](#)
- ✚ [Caisse des Dépôts et Consignations](#)
- ✚ [Agence Nationale de Recherche](#)
- ✚ [Bpifrance : volet « filières industrielles et PME](#)
- ✚ [Onera : Office national d'études et de recherches aérospatiales](#)
- ✚ [CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives,](#)
- ✚ [CNES : Centre national d'études spatiales](#)
- ✚ [ANAH : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat](#)
- ✚ [ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine](#)
- ✚ [ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs](#)

Retrouvez le détail des financements et de l'intervention des différents organismes sur le site internet de l'ADEME :

✚ [rubrique investissement d'avenir](#)

3. LES APPELS A PROJETS EUROPEENS

Un appel à projet européen, désigne le mécanisme par lequel les gestionnaires de programmes sélectionnent des candidats porteur de projets européens sur la base d'un appel concurrentiel pour la mise en œuvre de projets financés par des subventions communautaires. Les autorités responsables des appels sont la Commission européenne, les directions générales et agences exécutives dépendant de la Commission, les délégations et bureaux de l'UE dans les pays tiers.



Exemples

DES PROJETS EUROPEENS

Le 7^e Programme Cadre pour la Recherche et le Développement et son volet « énergie » :

Ce programme finance des projets dont le but est de transformer le système énergétique actuel en un modèle plus durable, compétitif et sûr (capture et stockage du CO₂, production de carburants renouvelables, réseaux énergétiques intelligents, économies d'énergie et efficacité énergétique, EnR, technologies « charbon propre »)
<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation#energy>

Le Programme Energie Intelligente Europe (EIE) du programme cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (CIP)

ayant pour objectif la promotion des meilleures technologies énergétiques disponibles et des bonnes pratiques, par un plus grand nombre de citoyens et de professionnels, en participant à l'application des politiques européennes sur ce sujet. Ces projets doivent servir de catalyseurs en abaissant les barrières technologiques.
http://ec.europa.eu/energy/intelligent/about/index_en.htm

Le Fonds Européen pour la promotion de l'efficacité énergétique (EEEF) : En Juillet 2011, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Cassa Depositi e Prestiti (CDP) et la Deutsche Bank ont annoncé le lancement du Fonds EEED (European Energy Efficiency Fund). Il a pour objet de fournir des financements fondés sur le marché à l'appui de projets commercialement viables de nature à favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le Fonds, peut intervenir de deux manières : il investit soit directement dans des projets, soit par l'intermédiaire d'institutions financières. <http://www.eeef.eu/fr>

IV. PARTICIPER ET INNOVER EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Les énergies renouvelables font l'objet de nombreuses recherches en France. Elles regroupent les bioénergies à partir de biomasse, la géothermie, le chauffage thermodynamique, le solaire (thermique, photovoltaïque, à concentration), l'éolien, l'hydraulique, les énergies marines et la filière hydrogène. Il s'agit d'assurer une efficacité énergétique accrue par le déploiement des technologies propres et de développer des alternatives aux technologies fondées sur l'usage des énergies fossiles. Les énergies renouvelables sont analysées du point de vue de leur rendement et de leur bilan environnemental. La stratégie nationale de recherche énergétique privilégie ainsi les thématiques suivantes : efficacité énergétique, énergie solaire et stockage d'énergie.

Principaux opérateurs au niveau français

On identifie un grand nombre d'acteurs sur les problématiques de recherche et développement sur l'énergie :

- l'ADEME ;
- l'ANCRE ;
- l'ANR ;
- Bpifrance ;
- les instituts techniques ;
- les instituts Carnot ;
- les instituts de recherches agricoles : INRA, IRSTEA ;
- certaines entreprises privées.

Ces organisations soutiennent la mise en place de recherche et d'innovations en matière d'efficacité énergétique. Il existe une multitude de programmes de recherche dont les fonds peuvent provenir de l'État (dans le cadre du programme d'investissement d'avenir en particulier) ou bien de l'Europe (ex : programme Horizons 2020, voir site.)

Les entreprises impliquées dans un programme de recherche peuvent bénéficier d'un soutien technique et financier dans la recherche de nouvelles alternatives visant à réduire la consommation d'énergie. Ces entreprises s'investissent via la réponse à un appel à projet.

L'entreprise peut être soit une exploitation agricole, une coopérative, une industrie agro-alimentaire ou bien un artisan, tout ceci dépendant du périmètre de l'appel à projet initial. Il s'agit de projets bien souvent ponctuels, qui peuvent s'étendre sur plusieurs années mais rarement reconduits.

Exemples

DES PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN COURS

- ▶ **Programme BRAISE** (Boulangerie RAISONnée et Efficacité énergétique) dont l'objectif est, à terme, de développer un four moins gourmand en énergie.
- ▶ **Projet européen SYNERGIA** dont l'objectif est de promouvoir le transfert de technologie vers les PME dans le secteur agro-alimentaire de la région méditerranéenne
- ▶ **Projet REACTIFF de l'ADEME**
Recherche sur l'atténuation du changement climatique par l'agriculture et la forêt
- ▶ **Programme Grignon Energie +**
 - ♣ Plus de renseignements sur le site du MAAF
- ▶ **Travaux des pôles de compétitivité**
 - ♣ Plus de renseignements sur le site competitivite.gouv.fr
- ▶ **Travaux des RMT**
 - ♣ Plus de renseignements sur le site du MAAF



ANNUAIRE DES ACTEURS DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

LES ESPACES INFO ÉNERGIE

ALSACE

Espace info energie alsace
www.energievie.info

AQUITAINE

Espace info energie aquitaine
Pas de site internet

AUVERGNE

Espace info energie auvergne
<http://info-energie-auvergne.org/>

BASSE-NORMANDIE

Espace info energie basse normandie
<http://infoenergie-bn.blogspot.fr/>

BOURGOGNE

Espace info energie bourgogne
Pas de site internet

BRETAGNE

Espace info energie bretagne
www.bretagne-energie.fr/

CENTRE

Espace info energie centre
www.infoenergie-centre.org/

CHAMPAGNE-ARDENNE

Espace info energie champagne ardenne
Pas de site internet

CORSE

Espace info energie corse
www.infoenergie-corse.com/

FRANCHE-COMTÉ

Espace info energie franche comté
Site web : <http://www.info-energie-fc.org/>

GUADELOUPE

Espace info energie guadeloupe
<http://economie-energie-guadeloupe.fr/>

GUYANE

Espace info energie guyane
Pas de site internet

HAUTE-NORMANDIE

Espace info energie haute normandie
<http://haute-normandie.infoenergie.org/>

ÎLE-DE-FRANCE

Espace info energie ile de france
Pas de site internet

LA RÉUNION

Espace info energie la réunion
www.arer.org/

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Espace info energie languedoc roussillon
www.infoenergie-lr.org/

LIMOUSIN

Espace info energie limousin
www.region-limousin.fr/
Les-Espaces-Info-Energie

LORRAINE

Espace info energie lorraine
www.eie-lorraine.fr/

MARTINIQUE

Espace info energie martinique (mail)
www.maitrise-energie-martinique.com/

MAYOTTE

Espace info energie mayotte
www.eie-mayotte.fr/

MIDI-PYRÉNÉES

Espace info energie Midi pyrénées
Pas de site internet

NORD-PAS-DE-CALAIS

Espace info energie nord pas de calais
Pas de site internet

PAYS DE LA LOIRE

Espace info energie pays de la loire
www.info-energie-paysdelaloire.fr

PICARDIE

Espace info energie Picardie
Pas de site internet

POITOU-CHARENTES

Espace info energie
Pas de site internet

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Espace info energie PACA
Pas de site internet

RHÔNE-ALPES

Espace info energie rhone alpes
www.infoenergie-rhonealpes.fr/

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

RÉSEAU COOP DE FRANCE

(lorsqu'il n'existe pas de référent énergie, les dossiers Énergie sont pris en charge par la direction)

COOP DE FRANCE

Contact Énergie : Emmanuel Ramfel
emmanuel.ramfel@coopdefrance.coop

COOP DE FRANCE OUEST

Contact Énergie : Thomas Jullien
tjullien@coopouest.coop

COOP DE FRANCE RHÔNE-ALPES-AUVERGNE

Contact Énergie : Sybille Meija
SMEJIA@cdf-raa.coop

COOP DE FRANCE LORRAINE

Directeur : Jean-Luc Claire
claire.urgpal@laposte.net

FRCA CHAMPAGNE ARDENNE

Directeur : Rachel Grossiord
rachel.grossiord@frca-ca.fr

COOP DE FRANCE NORD BASSIN PARISIEN

Directeur : Catherine Stein
steinfrca@yahoo.fr

COOPAME

Directeur : Didier Marie
dmarie@coopdefrance-alpesmediterranee.coop

COOP DE FRANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Animatrice : Virginie Bernard
federation@coop-bfc.fr

COOP DE FRANCE AQUITAINE

Directeur : Jacques Weill
jweill@coopdefranceaquitaine.com

COOP DE FRANCE MIDI-PYRÉNÉES

Directeur : Claude Floch
claud.floch@frc2a.fr

COOP DE FRANCE CENTRE

Directeur : Christophe Vours
vours.coopdefrancecentre@orange.fr

COOP DE FRANCE LIMOUSIN

Contact Énergie : frca@frca-pc.fr

COOP DE FRANCE POITOU CHARENTES

Contact Énergie : frca@frca-pc.fr

COOP DE FRANCE LANGUEDOC ROUSSILLON

Directeur : contact@cooplr.com

FRCA REUNION

Directeur : Patrick Hoareau
contact@frca-reunion.coop

RÉSEAU FNSEA

Contact Énergie national :
Aurore Bescond — aurore.bescond@fnsea.fr
Contact régional :
Voir le réseau de fédérations départementales et régionales

RÉSEAU ANIA

Directrice Développement Durable :
Carole Fonta — c.fonta@ania.net
Retrouvez tous les coordonnées des associations régionales adhérentes à l'ANIA ici

RÉSEAU CGAD

Contact Énergie national : Sandrine BIZE
sbize@cgad.fr
Pôle d'innovation de l'Institut national de la boulangerie-pâtisserie
Contact : poleinnovation@inbp.com

INSTITUTS TECHNIQUES

ACTA

Directeur général : Philippe Lecouvey,
Contact Énergie national : Samy Ait-Amar
samy.ait-amar@acta.asso.fr

ACTIA

Directeur général : Didier Majou
Contact Énergie national : Alice Dulas
a.dulas@actia-asso.eu
Responsable du réseau Énergie de l'Actia : Yvan Deloche – Critt Provence-Alpes-Côte d'Azur (Centre Actia)
yvan.deloche@critt-iaa-paca.com
Retrouvez tous les coordonnées des centres techniques et partenaires ici

ADEME

Au niveau national
Directeur général : Virginie Schwarz
Contact Énergie : Hélène Rivière, ADEME
Service Entreprises et Eco-Technologies
Coordonnées : 02.41.20.46.34
helene.riviere@ademe.fr

Au niveau régional et départemental

Contactez les référents régionaux «Énergie» en vous rapprochant des service de l'Ademe en région : www.ademe.fr/implantations

ORGANISMES CONSULAIRES

APCA ET LE RÉSEAU DE CHAMBRES D'AGRICULTURE

Au niveau national

Directeur général : Régis DUBOURG
Contact Énergie : Philippe TOUCHAIS,
Chargé de mission Climat Énergie Bio-masse, APCA
Coordonnées : 01 53 57 10 79 - philippe.touchais@apca.chambagri.fr

Au niveau régional et départemental

Contactez les référents régionaux «Énergie Biomasse» en vous rapprochant des chambres d'agriculture.
Les coordonnées sont accessibles ici

CCI FRANCE ET LE RÉSEAU DES CCI

Au niveau national

Directeur général : Judith JIGUET
Contact Énergie : Rosalie Lecoq,
Chargée de mission Énergie—CCI France
Coordonnées : 01 40 69 38 48 - r.lecoq@ccifrance.fr

Au niveau régional et départemental

Contactez les référents régionaux «Énergie» en vous rapprochant des chambres de commerce et industrie.
Les coordonnées sont accessibles ici

APCMA ET LE RÉSEAU DES CHAMBRES DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Au niveau national

Directeur général : François MOUTOT
Contact Énergie : Sarah TRIPON,
Chargée d'études développement durable
Coordonnées : 01 44 43 10 70
tripon@apcma.fr

Au niveau régional et départemental

Contactez les référents régionaux «Énergie » en vous rapprochant des chambres des métiers et de l'artisanat.
Les coordonnées sont accessibles ici

BPIFRANCE

Au niveau national

Ariane Voyatzakis, Responsable du secteur agroalimentaire

Au niveau régional

Contactez les équipes en région :
[Bpifrance en région](#)

Contact spécifique FCPR- Ecotechnologie
[Contact Fonds](#)

ENTREPRISES PRIVÉES

Cofely : www.cofelyservices-gdfsuez.fr/
 Dalkia : www.dalkia.fr/
 EDF : <http://france.edf.com/>
 ERDF : www.erdf.fr/
 GDF Suez : www.gdfsuez.com/
 GRT Gaz : www.grtgaz.com/
 RTE : www.rte-france.com/
 Total : www.total.fr/
 Veolia : www.veolia.fr/

LES BUREAUX D'ÉTUDE

Se renseigner dans les espaces infos énergie.

LES ORGANISMES DE FORMATION

Se renseigner dans les espaces infos énergie.

LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

<http://competitivite.gouv.fr/identifier-un-pole/annuaire-des-poles-20.html>

PÔLE ENERGIE

Alsace Energivie : www.pole.energivie.eu/
 Capenergies : www.capenergies.fr/
 Derbi : www.pole-derbi.com/
 S2E2 : www.s2e2.fr/
 Tenerrdis : www.tenerrdis.fr/

LES PRINCIPAUX ORGANISMES DE RECHERCHE EN ÉNERGIE

ANCRE

Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie
www.allianceenergie.fr

ANR

Agence nationale de la recherche :
www.agence-nationale-recherche.fr

GERES

Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités
www.geres.eu

IRD

Institut de Recherche pour le Développement
www.ird.fr

D'AUTRES LIENS UTILES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
<http://agriculture.gouv.fr/alimentation-IAA>

GRENELLE ENVIRONNEMENT
www.legrenelle-environnement.fr

INERIS

Institut national de l'Environnement industriel et des Risques
www.ineris.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

www.developpement-durable.gouv.fr

SER

Syndicat des Énergies Renouvelables
www.enr.fr





LES FICHES ACTEURS

LISTE DES DIFFÉRENTS ACTEURS IDENTIFIÉS

1. FNSEA
2. COOP DE FRANCE
3. ANIA
4. CGAD
5. État et services déconcentrés
6. Europe
7. ADEME
8. Bpifrance
9. Collectivités territoriales
10. Organismes consulaires
11. Association de coordination technique agricole (ACTA)
12. Association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire (ACTIA)
13. Pôles de Compétitivité
14. Organismes de recherche
15. Organismes de formation
16. Bureaux d'étude
17. Entreprises privées de l'énergie

Les fiches des acteurs en matière d'efficacité énergétique reprennent toutes les éléments suivants :

1. La présentation de l'organisme en question
2. Les missions de l'organisme
3. L'implication sur les questions d'efficacité énergétique
4. Le type d'organisation (structure privée, publique...) et l'échelon (national, régional, départemental, etc.)
5. Le degré d'interaction avec les bénéficiaires des actions mises en œuvre (directe ou indirecte)
6. Le site Internet
7. Les coordonnées de l'organisme et le contact opérationnel en matière de performance énergétique sont repris en troisième partie

Ces fiches ne sont pas exhaustives : d'autres structures, non recensées dans ce guide, peuvent jouer un rôle dans le développement d'actions de performance énergétique.



FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)

La FNSEA est le premier syndicat d'exploitants agricoles, elle a vocation à rassembler les agriculteurs français issus de toutes les régions et toutes les productions agricoles.

www.fnsea.fr

MISSIONS

La FNSEA est un lieu d'arbitrage, de synthèse et de prospective où se retrouve la diversité des agricultures et des territoires français. Les élus responsables sont à l'écoute des agriculteurs sur le terrain et les représentent dans les instances de concertation et de décisions nationales. Ils font valoir les positions des agriculteurs français auprès des instances européennes et internationales.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

La FNSEA contribue à :

- ▶ Identifier les besoins et freins au développement des projets énergie (énergies renouvelables et efficacité énergétique),
- ▶ Mettre en relief les spécificités agricoles dans le domaine de l'énergie
- ▶ Défendre et représenter des intérêts des agriculteurs devant les structures décisionnaires
- ▶ Aider à la recherche et développement
- ▶ Assurer une veille réglementaire et de l'information
- ▶ Former
- ▶ Proposer un accompagnement technique, conseil, aide à la décision

TYPE D'ORGANISATION

L'organisation de la FNSEA repose sur une triple représentation :

- ▶ une représentation territoriale : 22 fédérations régionales, 94 fédérations et unions départementales, 20 000 syndicats locaux ;
- ▶ une représentation par filière de production : 36 associations spécialisées défendent plus particulièrement les intérêts de chaque secteur ;
- ▶ une représentation par section sociale : les agricultrices, les propriétaires, les fermiers, les anciens exploitants.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La FNSEA défend les intérêts de ses adhérents. Elle interagit en permanence avec son réseau régional, départemental et les associations spécialisés par filière de production.



COOP DE FRANCE

Syndicat national d'entreprises, COOP de France est la représentation unifiée des coopératives agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles françaises. Elle est déclinée au niveau interrégionale en fédérations de coopératives agricoles.

www.coopdefrance.coop

MISSIONS

Porte-voix politique et force de propositions auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, COOP de France a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action économique.

Avec ses moyens d'expertises pluridisciplinaires et son réseau régional, COOP de France accompagne et soutient le développement des entreprises coopératives.

L'expertise juridique, fiscale et sociale constitue un domaine de compétences privilégié (veille réglementaire, conseils aux entreprises, animations de réseaux, négociations de conventions collectives...) pour participer à la compétitivité du modèle coopératif et de ses entreprises. COOP de France calibre aussi des solutions nouvelles pour la chaîne alimentaire durable des entreprises comme les énergies vertes, la logistique, les démarches qualité, la sécurité alimentaire ou encore l'information des consommateurs.

Les sections de COOP de France défendent les intérêts des coopératives selon la spécialisation de leurs métiers.

Enfin, des prestations « sur mesure » sont également proposées aux entreprises depuis l'audit-conseil, la formation des administrateurs, cadres ou techniciens de coopératives... jusqu'aux web technologies !

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Au travers de ces missions, elle défend les enjeux des coopératives sur les questions énergie.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Coop de France interagit de façon directe ou indirecte (via les fédérations sectorielles ou les fédérations régionales de coopératives) avec les coopératives.



ASSOCIATION NATIONALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES (ANIA)

L'ANIA, Association nationale des Industries alimentaires, est une association loi 1901 qui rassemble 20 fédérations nationales sectorielles et 22 associations régionales, les ARIAs représentatives des 13500 entreprises alimentaires françaises, de tous secteurs et de toutes tailles. L'ANIA intervient en tant que porte-parole de l'industrie alimentaire auprès de l'ensemble des interlocuteurs de la filière : pouvoirs publics, médias, grand public ainsi que toutes les organisations représentatives de la distribution, du monde agricole, des consommateurs et du monde scientifique.

www.ania.net

L'action de l'ANIA couvre l'ensemble des enjeux stratégiques du secteur :

- Alimentation et santé
- Économie et compétitivité
- Relations industrie-Commerce
- Export
- Relations avec le monde agricole
- Développement durable
- Dialogue social
- Recherche et innovation

MISSIONS

Ses missions principales sont la promotion et la valorisation de l'industrie alimentaire, tant sur les aspects économiques, les métiers, l'emploi, les valeurs liées à l'alimentation, que sur les efforts réalisés par les secteurs et les entreprises en matière de nutrition, de développement durable, etc.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

En matière de performance énergétique, l'ANIA relaie à ses adhérents des informations relatives à ce sujet avec pour objectif de permettre aux entreprises de progresser, quels que soient leur taille, leur secteur et leurs niveaux d'avancement. L'ANIA contribue à la diffusion des bonnes pratiques, en favorisant les échanges et l'expertise collective, en proposant des actions innovantes et stratégiques.

L'ANIA mène également un travail de défense et de représentation du secteur pour concilier la compétitivité des industries alimentaires et la maîtrise du coût de l'énergie avec la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessaire transition énergétique.

L'ANIA intervient de façon directe et indirecte (via les fédérations sectorielles ou les associations régionales) avec les entreprises alimentaires.



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION EN DÉTAIL

La CGAD est l'organisation interprofessionnelle représentative des métiers de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration. Elle rassemble 16 confédérations nationales de branche représentatives des différents Métiers de l'Alimentation.

La CGAD représente plus de 300 000 entreprises, générant un chiffre d'affaires de plus de 100 milliards d'euros chaque année, et employant 1,2 million d'actifs dans 18 métiers : boucher-charcutier, boucher-chevalin, boulanger, cafetier, limonadier, caviste, charcutier-traiteur, chocolatier-confiseur, crémier-fromager, détaillant en produits bio, épicier, glacier, restaurateur, pâtissier, pizaiolo, poissonnier, primeur, tripier. La CGAD est membre fondateur de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA).

www.cgad.fr

MISSIONS

Organe de liaison et de représentation de tout un secteur, la CGAD est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des différents partenaires économiques avec lesquels elle entretient des relations constantes.

Les membres de la CGAD siègent dans toutes les instances traitant des problèmes de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration, que ce soit au niveau européen, national ou local. Leur mission est de faire entendre les positions du secteur.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

La CGAD relaie auprès de ses adhérents que sont ses organisations professionnelles, ainsi qu'auprès de ses structures territoriales, les informations relatives à l'efficacité énergétique. Elle mène également un travail de défense et de représentations du secteur dans différentes instances traitant du sujet.

Par ailleurs, elle échange avec les pôles d'innovation technologique impliqués dans la thématique.

TYPE D'ORGANISATION

Sur l'ensemble du territoire national, la CGAD dispose d'un réseau de plus de 100 représentations territoriales par l'intermédiaire des CGAD départementales et des CGAD régionales.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La CGAD intervient auprès des entreprises de façon directe via notamment son site internet et de façon indirecte via ses organisations professionnelles ou ses structures territoriales.

PÔLE D'INNOVATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Le Pôle est une association loi 1901 labellisée par la DGCIS. Son conseil d'administration est composé de boulangers membres de la Confédération Nationale de la Boulangerie-pâtisserie française. Il est donc une émanation d'une structure professionnelle.

Établissement national en lien avec les Fédérations départementales de boulangerie et les Chambres de Métiers, il intervient de façon directe ou par l'intermédiaire des relais de ces fédérations auprès des boulangers.

Il a pour mission :

- de faire la liaison entre le secteur de la boulangerie et les centres de ressources externes
- de rechercher de solutions adaptées aux petites entreprises,
- de diffuser des connaissances et des pratiques,
- d'apporter une assistance directe aux entreprises.

En matière d'efficacité énergétique, le pôle assure :

- l'information sur les investissements pertinents, les bonnes pratiques professionnelles, les éco-gestes*
- la mise en relation des organismes et des boulangers intéressés par l'optimisation énergétique et compilation des expériences
- l'incitation des fournisseurs à des attitudes éco responsables.

www.inbpinnov.com

www.boulpat-environnement.com



L'ÉTAT ET SES SERVICES DÉCONCENTRÉS

L'administration centrale rassemble les services de chaque ministère à compétence nationale, principalement situés à Paris. Ces services assurent au niveau national un rôle de conception des politiques publiques, d'animation, d'orientation, d'évaluation et de contrôle. Ils participent à l'élaboration des projets de loi et des textes réglementaires et préparent et mettent en œuvre les décisions du gouvernement.

<http://agriculture.gouv.fr/services-deconcentres>

L'État dispose également de services présents sur le plan territorial : les services déconcentrés. Ils ont une compétence territoriale et assurent le relais au niveau local des décisions prises par l'administration centrale. Ces services déconcentrés sont habituellement de niveau régional ou départemental, mais il existe également pour certains ministères ou certains services un niveau zonal, inter-régional ou interdépartemental. Ils sont placés sous l'autorité des préfets qui représentent localement le gouvernement. Les services déconcentrés sont chargés de mettre en œuvre les politiques publiques décidées au niveau national, d'appliquer ou de faire appliquer une réglementation ou de délivrer des prestations aux usagers. Ils concourent également à l'articulation dynamique des politiques nationales avec celles mises en œuvre par les collectivités.

Concernant spécifiquement les compétences agricoles et énergétiques, elles sont détenues au niveau régional par les DRAAF (Direction régionale de l'Alimentation, et l'Agriculture et de la Forêt) et les DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), et au niveau départemental par les DDT/DDTM (Direction départementale des Territoires/et de la Mer).

TYPE D'ORGANISATION

Services au niveau national, régional et départemental.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS PRÉSENTÉES

Les ministères et leurs administrations centrales ont une relation indirecte avec les entreprises et travaillent le plus souvent avec les fédérations, syndicats professionnels, inter-professions, etc.

Les services déconcentrés, et en particulier les directions départementales, sont en capacité de vous renseigner sur les politiques et les aides éventuelles mises en œuvre par l'État dans les territoires.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UNE PRIORITÉ POUR L'ÉTAT

Le 24 avril 2014, le ministère de l'Écologie en charge des dossiers énergie au sein du gouvernement, a remis :

♣ le plan national d'action d'efficacité énergétique (PNAEE 2014)

à la Commission européenne. Ce plan s'inscrit en application de la directive relative à l'efficacité énergétique de 2012 qui fixe l'objectif d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique de l'UE d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, le plan d'action 2014 détaille les principales mesures mises

en œuvre par secteur, et notamment pour le secteur du bâtiment, le secteur industriel et le secteur agricole.

♣ le plan pour la compétitivité l'adaptation des exploitations agricoles

mis en place en 2015 par le ministère de l'Agriculture, conjointement avec les Régions, participera à l'atteinte des objectifs du PNAEE.

Ce plan de compétitivité sera tourné en priorité vers l'élevage afin de moderniser les bâtiments tant en termes de performances économiques et environnementales que de conditions de travail, mais aussi d'améliorer leur

autonomie alimentaire et de répondre aux enjeux environnementaux. Les besoins des secteurs végétaux seront également pris en compte notamment pour réduire leur utilisation d'intrants et améliorer la protection des ressources naturelles. Ce plan permettra également d'améliorer les performances énergétiques des exploitations.

♣ le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote du projet agroécologique pour la France.



L'EUROPE

L'Union européenne (UE) est un partenariat économique et politique entre 28 pays européens fondée sur l'état de droit : toutes ses actions reposent sur les traités européens, auxquels tous les États membres adhèrent démocratiquement et de leur plein gré. Ces traités définissent les objectifs de l'Union européenne dans de nombreux domaines.

http://europa.eu/index_fr.htm
www.europe-en-france.gouv.fr

MISSIONS

L'Union européenne a pour mission :

- d'établir les fondements d'une union entre européens, de sauvegarder la paix et rechercher l'unité politique
- d'assurer, par une action commune, le progrès économique et social : création d'un marché intérieur européen et renforcement de la cohésion sociale.

Elle apporte un soutien financier, afin de favoriser le déploiement :

- de politique de solidarité (dit de cohésion) dans les domaines régional, agricole et social
- de politique d'innovation, en favorisant les progrès dans les domaines d'avenir (protection de l'environnement, recherche et l'innovation technologique, l'énergie).

Trois types de fonds peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs :

► **Le fonds européen de développement régional (FEDER)** qui soutient notamment des projets d'innovation (R&D, TIC, plateformes,...), de développement économique (actions collectives de diffusion de l'innovation, conventions d'affaire,...), de développement durable (énergies renouvelables, économies d'énergies...) en faveur des zones urbaines en difficulté.

► **Le fonds social européen (FSE)** qui finance des initiatives en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle.

► **Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** qui améliore la compétitivité des secteurs agricole et forestier, l'environnement et la gestion de l'espace rural, la qualité de vie et la diversification des activités dans les zones rurales ainsi que les stratégies locales de développement.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

L'UE vise une réduction de 20% de la consommation annuelle d'énergie primaire en Europe d'ici à 2020. La Commission a proposé plusieurs mesures visant à accroître l'efficacité à tous les stades de la chaîne énergétique (production, transformation, distribution et consommation finale). Les mesures sont essentiellement axées sur le transport public et les secteurs du bâtiment, où le potentiel d'économies est le plus important. D'autres mesures comprennent par exemple les compteurs intelligents (qui encouragent les consommateurs à mieux gérer leur consommation énergétique) et l'étiquetage clair des produits.

Au niveau français, l'État, les régions et l'ADEME jouent l'intermédiaire entre les bénéficiaires et l'Europe et gèrent ainsi la répartition des fonds FEDER, FEADER et FSE.

TYPE D'ORGANISATION

C'est une structure publique, regroupant plusieurs États.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

L'Union européenne a une relation indirecte avec les entreprises.

DIRECTIVE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le 4 décembre 2012, la directive « Efficacité Énergétique » est entrée en vigueur fixant un cadre commun pour promouvoir l'efficacité énergétique, accroître de 20% l'efficacité énergétique d'ici à 2020 et préparer la voie à de nouvelles améliorations de l'efficacité énergétique au-delà de cette date. Les 28 États membres sont tenus de favoriser une utilisation plus efficace de l'énergie à tous les stades de la chaîne énergétique, depuis la transformation et la distribution jusqu'à la consommation finale. La nouvelle directive contribue à lever les obstacles et à surmonter les défaillances du marché qui nuisent à l'efficacité de l'approvisionnement et de l'utilisation de l'énergie. Elle prévoit de fixer des objectifs indicatifs nationaux d'efficacité énergétique pour 2020.

Elle fixe les mesures suivantes :

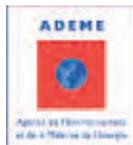
- L'UE devra « limiter sa consommation énergétique à 1483 Mtep d'énergie primaire et/ou à 1086 Mtep d'énergie finale d'ici à 2020 ».
- Les États membres se sont fixés selon une méthodologie notifiée des objectifs indicatifs nationaux d'efficacité énergétique, selon des critères de leur choix (par ex: consom-

mation d'énergie primaire ou finale, intensité énergétique...)

- Les États membres sont tenus de réaliser certaines économies d'énergie durant la période d'obligation (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020), en mettant en place des exigences contraignantes en matière d'efficacité énergétique ou d'autres mesures ciblées pour stimuler l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs des ménages, de l'industrie et des transports.
- Les grandes entreprises doivent effectuer un audit énergétique au moins tous les quatre ans, le premier devant être réalisé au plus tard le 5 décembre 2015.

- À compter du 1^{er} janvier 2014, le secteur public, au travers de son administration centrale, a engagé une rénovation d'au moins 3% des bâtiments qu'elles possèdent et occupent.

D'ici au 31 décembre 2015, des systèmes de surveillance du taux d'efficacité des nouvelles installations de production devront être mis en place, des études nationales sur le potentiel de la cogénération et des réseaux de chaleur devront être réalisées et des mesures favorisant la promotion de ces techniques devront être adoptées.



L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

www.ademe.fr

Sites web de l'ADEME sur l'énergie

- ✦ [efficacité énergétique](#)
- ✦ [énergies renouvelables](#)

Retrouvez également de nombreux témoignages sur le site de l'ADEME

- ✦ [Fiche de témoignages sur le management de l'énergie](#)
- ✦ [Retours d'expérience :](#)

moteur de recherche avec un choix de thèmes (Énergie et matières renouvelables ou économies d'énergie) et un choix de cibles (entreprises, agriculteurs)

MISSIONS

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la prévention et la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

L'offre de l'ADEME aux entreprises inclut principalement :

- des aides financières (voir fiches dispositif) qui visent la R&D, l'innovation, le conseil et l'investissement.
- des ressources disponibles sur son site internet (www.ademe.fr) : retours d'expérience, cahiers des charges pour des prestations de conseil (ex: Diagademe), conseils et outils en ligne (voir fiches ressources).

Dans de nombreuses régions, l'ADEME participe au financement de programmes d'actions réalisés par les chambres consulaires (CCI, CMA, CA) et d'opérations collectives portées par des partenaires locaux.

Au niveau national, l'ADEME réalise des études générales et participe à l'organisation d'enquêtes à l'animation et l'orientation de la recherche.

L'ADEME prépare pour 2015 une offre de formation sur l'efficacité énergétique.

TYPE D'ORGANISATION

Organisation nationale avec des Directions Régionales dans chaque région administrative (y compris en outremer).

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

L'action de l'ADEME vers les entreprises passe principalement par l'intermédiaire de partenaires comme les chambres consulaires, les centres et instituts techniques et les organisations professionnelles.



BPIFRANCE

Bpifrance, la Banque publique d'investissement est un organisme français de financement et de développement des entreprises. Il regroupe les ex. OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions. En particulier, il a vocation à soutenir les petites et moyennes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les entreprises innovantes en appui des politiques publiques de l'État et des régions.

www.bpifrance.fr

MISSIONS

Bpifrance, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres.

Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcés à l'innovation et à l'export, en partenariat avec Ubifrance et la Coface.

Il est le principal opérateur désigné par le gouvernement pour gérer les fonds du programme des investissements d'avenir alloués à l'industrie.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Outre ses actions en direction des entreprises des filières de la transition énergétique et environnementale, Bpifrance s'attache à promouvoir auprès des entreprises de tous secteurs des démarches d'efficacité énergétique.

Cette démarche s'appuie, en matière de financement, sur la mobilisation des nouvelles capacités d'intervention du Programme Investissements d'Avenir pour le Prêt Vert. Ce prêt permet d'abord de financer des investissements compétitifs répondant à un objectif de prise en compte des enjeux de protection de l'environnement, ensuite de favoriser la mise sur le marché de produits orientés vers la protection de l'environnement et la réduction de la consommation d'énergie.

En matière d'investissement direct, Bpifrance intègre les enjeux de la transition énergétique et environnementale dans ses échanges avec les entreprises dans lesquelles il est déjà actionnaire. En fonction des enjeux, Bpifrance peut identifier, conjointement avec l'entrepreneur, les points de progression liés aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique, qui sont alors retracés dans une « lettre de progrès » et font l'objet d'échanges réguliers. Qu'il s'agisse d'intervenir dans les entreprises du secteur en financement et en investissement, ou de favoriser le déploiement de démarches d'efficacité énergétique dans le plus grand nombre d'entreprises par des actions de sensibilisation et de financement, Bpifrance fait de la transition énergétique et environnementale une priorité nouvelle.

TYPE D'ORGANISATION

Les équipes de Bpifrance sont au cœur des régions, sur l'ensemble du territoire, à travers 25 directions régionales, 2 directions interrégionales en Outremer, et 42 implantations, qui constituent un point d'entrée unique pour les entreprises.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Bpifrance est en relation directe avec les entreprises

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Ce sont des structures administratives veillent à prendre en compte les intérêts de la population d'un territoire précis. Il existe plusieurs types de collectivités : les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer.

www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales

MISSIONS

Sur un plan juridique, les collectivités locales ont la charge d'activités de réglementation et de prestations répondant à la satisfaction de l'intérêt général de la population, qu'elles procurent allant dans le sens d'un service public de proximité. Certaines missions sont obligatoires (collecte des ordures ménagères, lutte contre les incendies, formation professionnelle des jeunes), d'autres sont facultatives (dans le domaine culturel, sportif ou des loisirs.) La collectivité est libre de choisir le mode de gestion selon les tâches et les enjeux : gestion directe (par les agents de la collectivité) ou gestion indirecte (entité publique ou privée exécute la tâche pour la collectivité selon des modalités définies). Cependant, quel que soit le mode de gestion, le service public doit conserver certains traits qui découlent de son régime juridique particulier : principe d'égalité du traitement des administrés, règle de la continuité du service, adaptabilité de l'activité aux besoins des populations.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les collectivités territoriales encouragent les actions en faveur des économies d'énergie par le biais de dispositifs locaux. Des aides locales peuvent être versées sous forme de chèques énergie, d'éco-chèques ou encore de subventions.

Les aides locales octroyées par les collectivités territoriales ont généralement pour objectif :

- d'encourager la réalisation d'économies d'énergie dans les logements ;
- d'améliorer leur performance énergétique.

Certains travaux destinés à répondre à ces objectifs sont éligibles à des aides financières, définies spécifiquement. Le type, le montant et les conditions d'éligibilité des aides locales diffèrent d'une collectivité à une autre.

TYPE D'ORGANISATION

Les collectivités territoriales sont des structures publiques, régionales, départementales, ou locales.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les collectivités territoriales ont une relation directe avec les exploitants agricoles, coopératives, entreprises agroalimentaires et artisans situés dans leur périmètre d'action.

Les régions sont désormais pilotes de la gestion du FEADER, et auront dans les prochaines années, la maîtrise de la programmation des actions. Elles l'assureront en lien étroit avec l'Etat et en s'inscrivant dans un cadre national convenu entre l'Etat et les Régions pour une partie des mesures."



L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ET SON RÉSEAU

Réseau national de 110 établissements publics, sous tutelle du ministère de l'Agriculture. Les chambres d'agriculture sont dirigées par 4200 élus, elles regroupent 8000 collaborateurs, dont 6000 ingénieurs et techniciens.

www.chambres-agriculture.fr

MISSIONS

Elles ont deux missions principales :

- Consulaire : représentation des intérêts de l'agriculture et des acteurs du monde agricole, rural et forestier.
- Développement : appui aux entreprises, références et bases de données, agronomie et environnement, territoires et développement local, démarches qualité des produits et appui aux filières, mesures, analyses et comptabilités.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les conseillers sur l'efficacité énergétique dans les exploitations et filières agricoles forment un réseau de 200 personnes, ayant des missions de:

- Information : diffusion de références, interventions, manifestations, visites...
- Formation : économies d'énergie à la ferme (carburant, électricité, gaz...), énergies renouvelables (éolien photovoltaïque, méthanisation, bois énergie...), biomatériaux et nouvelles filières
- Conseil et aide à la décision (exploitation) : diagnostic énergétique global (Dia'terre), plan d'efficacité énergétique, audits spécialisés et aide à la décision sur les équipements économes / énergies renouvelables (EnR)
- Étude et prospective (territoire / filière) : audit territorial énergie-GES (ClimAgri), construction de scénarios et mise en œuvre de plans d'actions collectifs, suivi et évaluation des actions (observatoires)
- Accompagnement technique, économique et administratif (exploitation/ territoire/ filière) : études technico-économiques sur les solutions d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables, appui au montage de dossiers d'aide et de financement, animation et structuration de filières EnR
- Innovation: fermes expérimentales, réseaux de fermes de référence, R&D, partenariats avec la recherche, instituts techniques et entreprises.

TYPE D'ORGANISATION

- 88 chambres départementales et interdépartementales d'agriculture
- 2 chambres d'agriculture de région et 19 Chambres régionales d'agriculture
- 1 structure nationale: Assemblée permanente des Chambres d'agriculture

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

En lien direct avec les agriculteurs et les collectivités, les chambres d'agriculture travaillent avec de nombreux partenaires institutionnels (MAAF, MEDDE, ADEME, ATEE...) et économiques (EDF, GDF-SUEZ, TOTAL) et jouent le rôle d'intermédiaire entre ces organisations et les exploitants agricoles.



L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ET SON RÉSEAU

L'APCMA joue un rôle de porte-parole, d'animateur et de conseil auprès des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA). Elle assure la mise en œuvre de leur projet politique et des décisions prises par les instances. Elle développe également des actions collectives et des services communs, en partenariat avec les organisations professionnelles et l'ADEME sur les questions environnementales : formation des agents (exemple : visite énergie en entreprise), organisation de rencontres techniques nationales (sujets d'actualités, échanges de bonnes pratiques...)...

www.artisanat.fr

MISSIONS

Les missions du réseau se répartissent entre trois échelons :

► national :

représentation nationale, européenne et internationale, coordination et animation des établissements du réseau, déploiement de solutions mutualisées, en particulier de projets répondant à des besoins communs ;

► régional :

définition et coordination des politiques régionales économiques et de formation, mise en œuvre de la mutualisation des fonctions administratives (communication, informatique, comptabilité, paie, achats groupés), cohérence régionale ;

► départemental :

accompagnement de proximité des entreprises artisanales, information sur les formations et métiers, gestion des centres de formation d'apprentis, partenariats locaux.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le réseau des CMA intervient auprès de différentes cibles d'entreprises : les chefs d'entreprises et salariés, les apprentis, les porteurs de projets, les créateurs-repreneurs, les cédants. Chaque CMA propose une offre de services adaptée à chaque profil : information, formation, conseil sur la thématique de l'efficacité énergétique, aide au montage de dossiers pour des subventions, visite en entreprise et diagnostic énergétique pour optimiser les postes les plus consommateurs en énergie...

Les CMA font partie des relais historiques de l'ADEME pour le conseil. L'APCMA joue un rôle d'animateur du réseau des 120 conseillers développement durable que compte le réseau CMA.

TYPE D'ORGANISATION

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est régi sous deux formes de gouvernance au sein des régions :

- une chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) et des chambres de métiers et de l'artisanat départementales rattachées (CMAD) ;
- une chambre de métiers et de l'artisanat de région (CMAR), établissement public unique régional, composé d'autant de sections que de départements.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les conseillers CMA interviennent par des actions de proximité lors des grandes étapes de la vie de l'entreprise. Elles sont à même de proposer des solutions adaptées au modèle économique spécifique de la petite entreprise. Elles travaillent avec de nombreux partenaires institutionnels (ADEME, MEDDE, CRE,...) et économiques jouant un rôle d'intermédiaire entre ces organisations et les artisans.



L'ASSOCIATION DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE ET SON RÉSEAU D'INSTITUTS TECHNIQUES

L'ACTA, Association de Coordination Technique Agricole, a été créée dès 1956 par les Organisations Professionnelles afin d'animer le réseau des instituts techniques agricoles. La structuration du réseau des Instituts Techniques Agricoles est organisée autour du contrat d'objectifs 2014-2020, signé par l'ACTA avec le ministère de l'agriculture mais aussi autour de la procédure de qualification des instituts techniques mise en place par le ministère de l'agriculture.

www.itsap.asso.fr

MISSIONS

L'ACTA, en tant que tête de réseau des Instituts Techniques Agricoles, veille à renforcer les approches transversales et les collaborations entre les membres de son réseau et avec les organismes de recherche, les organismes professionnels agricoles, les pouvoirs publics, ... En complément des actions menées par les Instituts Techniques Agricoles au bénéfice de chaque filière, elle conduit ou coordonne des actions de recherche appliquée ou de transfert de connaissances dans des domaines transversaux :

- Protection intégrée des cultures
- Conception et évaluation de systèmes de production durables (biodiversité, gestion des cycles biochimiques, évaluation de la durabilité des systèmes, polyculture-élevage...)
- Maîtrise et gestion de la qualité (en lien avec l'aval des filières)
- Apiculture et pollinisation (en partenariat avec l'institut de l'abeille).

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les ITA sont des organismes de recherche appliquée, d'appui technique, d'expérimentation, d'expertise, de formation et d'information sur les questions énergie.

TYPE D'ORGANISATION

L'ACTA s'appuie sur une douzaine d'Ingénieurs et Techniciens basés à Paris ou en région toulousaine ou en Rhône-Alpes. Par ses études de terrain elles est en relation directe avec les agriculteurs, les OPA et le monde de la recherche.

LA LISTE DES INSTITUTS

- ▶ **AGPH** : Association des producteurs de houblons de France (*pas de site internet*)
- ▶ **ITSAP** : Institut de l'abeille
www.itsap.asso.fr
- ▶ **ANITTA** : Association nationale interprofessionnelle technique du tabac
www.anitta.fr
- ▶ **ARVALIS** : Institut du végétal

www.arvalisinstitutduvegetal.fr

- ▶ **FNAMS** : Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences • www.fnams.fr
- ▶ **ASTREDHOR** : Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture
www.astredhor.asso.fr
- ▶ **CETIOM** : Centre technique des oléagineux et du chanvre industriel • www.cetiom.fr
- ▶ **CTIFL** : Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes
www.ctifl.fr
- ▶ **ANIFELT** : Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés • www.anifelt.com
- ▶ **VEGENOV** : Bretagne biotechnologie végétale • www.vegenov.com
- ▶ **FN3PT** : Fédération nationale des producteurs de plants de pomme de terre
www.plantdepommeeterre.org
- ▶ **IDF** : Institut pour le développement forestier • www.foretriveefrancaise.com
- ▶ **IDELE** : Institut de l'élevage • www.idele.fr
- ▶ **IFIP** : Institut du porc • www.ifip.asso.fr
- ▶ **IFPC** : Institut français des productions cidricoles • www.ifpc.eu
- ▶ **IFV** : Institut français de la vigne et du vin
www.vignevin.com
- ▶ **ITAB** : Institut technique de l'agriculture biologique • www.itab.asso.fr
- ▶ **ITAVI** : Institut technique de l'aviciculture
www.itavi.asso.fr
- ▶ **ITB** : Institut technique de la betterave
www.itbfr.org
- ▶ **ARTB** : Association de recherche technique betteravière
www.labetterave.com
- ▶ **ITEIPMAI** : Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques
www.iteipmai.asso.fr
- ▶ **CNPMAI** : Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles
www.cnpmai.net
- ▶ **CRIEPPAM** : Centre régionalisé interprofessionnel d'expérimentation en plantes à parfum, aromatiques et médicinales • www.criepmam.fr
- ▶ **UNIP** : Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines
www.unip.fr

Le réseau de l'ACTA



Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles : www.cnpmai.net

CRIEPPAM, Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.crieppam.fr

AGPH : Association des Producteurs de Houblons de France (pas de site internet)



L'ASSOCIATION DE COORDINATION TECHNIQUE POUR L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE ET SON RÉSEAU D'INSTITUTS TECHNIQUES AGRO-INDUSTRIELS

L'ACTIA, réseau français des instituts techniques de l'agro-alimentaire, fédère les activités des 15 instituts techniques agro-industriels (ITAI) et des 17 centres partenaires, dont les 1 200 chercheurs, ingénieurs et techniciens accompagnent quotidiennement les entreprises du secteur, dont les PME.

L'ACTIA est reconnue pour ses missions par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et intervient comme opérateur de l'État.

www.actia-asso.eu

MISSIONS

- ▶ Fédérer les activités des Centres ACTIA et accompagner leurs activités de recherche technologique (UMT, RMT, projets nationaux et européens).
- ▶ Porter des projets transverses et développer une expertise dans l'intérêt des entreprises alimentaires.
- ▶ Diffuser les travaux réalisés par les centres ACTIA dans les instances d'expertise
- ▶ Valoriser les activités des centres (colloque, guides...) pour une appropriation rapide par les entreprises, en particulier par les PME.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- Information et formation des entreprises : organisation et participation à des colloques, forums, réalisation de guides...
- Accompagnement technique, diagnostic, conseil, aide à la décision, mise en place d'opérations collectives
- Conduite de projets de recherche et de développement (ex : VAREDIA : valorisation des rejets énergétiques de l'industrie agro-alimentaire, OPSERA : optimisation des performances du séchage refroidissement en alimentation animale, ComptIAA Énergie : déploiement de plans de comptage de l'énergie dans l'industrie agro-alimentaire
- Déploiement des bilans Carbone en IAA.

TYPE D'ORGANISATION

L'ACTIA est une structure publique, nationale avec 32 Centres ACTIA et plus de 80 implantations sur toute la France.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les centres du réseau Actia sont en relation directe avec les entreprises du secteur agro-alimentaire, grâce à leur couverture de l'ensemble du territoire français.

LES CENTRES TECHNIQUES ET PARTENAIRES

Les centres techniques :

- ▶ **Actalia** : Lait et sécurité des aliments
- ▶ **Adiv** : Viande
- ▶ **Adria développement** : Tous produits
- ▶ **Aérial** : Tous produits
- ▶ **Arvalis** : Céréales
- ▶ **BNIC** : Cognac
- ▶ **Céva** : Algues
- ▶ **CTCPA** – Tous produits
- ▶ **CVG** : Glucides
- ▶ **IFBM** : Brasserie malterie
- ▶ **IFIP** : Charcuterie
- ▶ **IFPC** : Cidre
- ▶ **IFV** : Vin
- ▶ **Itegr** : Corps gras
- ▶ **LNE** : Emballages

Les centres partenaires apportent leurs expertises aux RMT, réseaux et groupes de travail au sein de l'ACTIA :

- ▶ **Actalia** ▶ **Agria Lorraine** ▶ **Aquimer**
- ▶ **Ariatt** ▶ **Casimir** ▶ **Certia interface**
- ▶ **Cervia** ▶ **PEACritt** ▶ **Transferts LR**
- ▶ **Adrianor** ▶ **Agir** ▶ **Agro-hall** ▶ **Agrotec**
- ▶ **Parm** ▶ **Tecaliman** ▶ **Ungda**
- ▶ **Vegenov-BBV** ▶ **Critt agro-alimentaire et biotechnologies Poitou-Charente**
- ▶ **Critt Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le réseau de l'ACTIA



Le réseau des Instituts techniques agro industriels



<http://www.actalia.eu/>



<http://www.cognac.fr/>



<http://www.ifip.asso.fr/fr>



<http://www.adiv.fr/>



<http://www.ceva.fr/>



<http://www.ifpc.eu/>



<http://www.adria.tm.fr/>



<http://www.ctcpa.org/>



<http://www.vignevin.com/>



<http://www.aerial-crt.com/>



<http://www.ifbm.fr/>



<http://www.iterg.com/>



<http://www.arvalisinstitutduvegetal.fr>



<http://www.ifbm.fr/>



<http://www.lne.fr>

Le réseau des centres interface et techniques partenaires



<http://www.adrianor.com/>



<http://www.parm.asso.fr/>



<http://www.casimir.org/>



<http://www.agir-crt.com/>



<http://www.tecaliman.com/>



<http://www.transferts-lr.org/>



www.agrohall.fr/



<http://www.ungda.com/>



<http://www.saveursparisidf.com/>



<http://www.agrotec-france.com/>



<http://www.ariat.fr/>



www.iaa-lorraine.fr/



<http://www.vegenov.com/>



<http://www.certia-interface.fr/>



<http://www.peacritt.fr/>



<http://www.poleaquimer.com/>



<http://www.crittiaa.com/>



www.critt-iaa-paca.com



CCI FRANCE ET SON RÉSEAU DE CHAMBRE DES COMMERCES

CCI FRANCE est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie.

www.cci.fr

MISSIONS

CCI France est l'interlocutrice du réseau consulaire auprès des pouvoirs publics (français et européens), des instances internationales et des grands partenaires publics et privés. À ce titre, CCI est le porte-parole du réseau consulaire auprès de ces acteurs dans sa mission de représentation des intérêts de l'industrie du commerce et des services.

CCI France anime et conseille les CCI dans leurs nombreux domaines d'intervention : création d'entreprises (103 000 porteurs de projets accompagnés par an), formation (100 000 étudiants et 100 000 apprentis formés par an), accompagnement des entreprises (4 000 projets d'innovation détectés et accompagnés, 40 000 entreprises sensibilisées au développement durable, ...), gestion des équipements (60 aéroports et 152 ports maritimes et fluviaux)... »

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

200 conseillers énergie-environnement accompagnent les entreprises au quotidien sur les questions énergétiques :

- Accompagnement à la mise en place de la norme ISO 50001, à la réalisation de bilans des émissions de gaz à effet de serre, etc.,
- Information sur la thématique énergie à travers l'organisation de clubs d'entreprises, de petits déjeuners thématiques, etc.,
- Accompagnement du plan climat en relation avec les collectivités,
- Actions de formation et de conseil auprès des entreprises,
- Réalisation de pré diagnostics énergie.

TYPE D'ORGANISATION

Une structure nationale : CCI France
27 Chambres de Commerce et d'Industrie de Région : 22 CCIR en métropole et 5 CCIR dans les Départements d'Outremer
130 Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) :

- 118 Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) en métropole
- 6 CCI départementales d'Île de France
- 6 CCI des Collectivités d'Outremer et Nouvelle Calédonie

Une activité prolongée à l'international par 107 Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie à l'étranger (CCIFE) réparties dans 77 pays.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les CCI interviennent directement auprès des entreprises. Elles travaillent avec de nombreux partenaires institutionnels (ADEME, MEDDE, CRE, réseaux des chambres d'agriculture et des chambres des métiers et de l'artisanat, ...) et économiques (fournisseurs d'électricité, consultants, ...), jouant également un rôle d'intermédiaire avec les entreprises.

LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Un pôle de compétitivité est sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

<http://competitivite.gouv.fr/accueil-3.html>

MISSIONS

Un pôle de compétitivité a vocation à soutenir l'innovation. Il favorise le développement de projets collaboratifs de recherche et développement particulièrement innovants. Il accompagne également le développement et la croissance de ses entreprises membres, grâce notamment à la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche. L'État s'attache à promouvoir un environnement global favorable aux entreprises et à l'innovation et à soutenir l'effort de recherche et de développement déployé au sein des pôles de compétitivité. Ainsi, aux niveaux national ou régional, il accompagne leurs développements avec les collectivités territoriales :

- en octroyant, via le fonds unique interministériel, des aides financières aux meilleurs projets de R&D et de plates-formes d'innovation, lors d'appels à projets
- en finançant partiellement les structures de gouvernance des pôles (associations), aux côtés des collectivités locales et des entreprises;
- en aidant financièrement des actions collectives thématiques initiées par les pôles dans des domaines très divers, par l'intermédiaire des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- en impliquant divers partenaires : l'Agence nationale de la recherche, Bpifrance ou encore la Caisse des Dépôts.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les pôles de compétitivité, issus d'initiatives locales, concernent aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Ils relèvent aussi bien de domaines technologiques en émergence (nanotechnologies, biotechnologies, écotechnologies, etc.) que de domaines tels l'automobile, l'aéronautique,... environnementale une priorité nouvelle.

TYPE D'ORGANISATION

71 Pôles de compétitivités ont été labellisés par l'ANR, tout secteur confondu.

♣ Voir site internet.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

En lien direct avec les entreprises, l'État accompagne leurs développements avec les collectivités territoriales sur des enjeux spécifiques.

5 grands pôles de compétitivité du secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Les cinq pôles de compétitivité Alsace Energivie, Capenergies, Derbi, S2E2 et Tenergy sont représentatifs des filières françaises des nouvelles technologies de l'énergie. Sous l'égide d'un Comité de coordination des pôles de l'énergie composé des gouvernances, ils collaborent sur le thème de l'innovation en s'appuyant sur leurs complémentarités : processus d'émergence et de montage inter-pôles de projets de R&D, co-labellisations, lancement d'appels à manifestations d'intérêt communs, promotion de nouvelles formations et nouveaux métiers. Les cinq pôles s'associent également pour proposer à leurs membres une démarche de recherche de partenariats technologiques à l'international.





ORGANISMES DE RECHERCHE OU DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

Plusieurs structures contribuent au pilotage et à l'évaluation de la recherche publique en France.

Les principaux organismes de recherche associés à la filière alimentaire sont :

- ▶ l'Institut national de la recherche agronomique (INRA),
- ▶ l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA),
- ▶ l'Agence nationale de la recherche soutient quant à elle de nombreux programmes au service de la recherche.

Des centres de recherches peuvent également être financés par des structures privées selon les thématiques.

www.inra.fr

www.irstea.fr

www.agence-nationale-recherche.fr

MISSIONS

Les missions des organismes de recherche sont variées :

- cibler les efforts de recherche sur des priorités économiques et sociétales définies au plus haut niveau de l'État ;
- produire et diffuser des connaissances scientifiques ;
- concevoir des innovations et des savoir-faire pour la société ;
- éclairer, par leurs expertises, les décisions des acteurs publics et privés ;
- développer les collaborations internationales et européennes ;
- proposer des instruments de financement adaptés aux différents enjeux et besoins de la communauté scientifique.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les missions décrites ci-dessus s'appliquent à la problématique de l'énergie.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les organismes de recherche ont une relation indirecte avec les entreprises.

Agence nationale de la recherche

Structure de financement sur projets au service de la recherche, l'ANR a une programmation axée à la fois sur les nouvelles technologies de l'énergie (photovoltaïque, bioénergies, hydrogène et piles à combustible, stockage de l'énergie, capture et stockage du CO₂, etc.) et l'efficacité énergétique dans les bâtiments, l'industrie et les transports. Elle finance environ 70 projets de recherche dans le cadre de sa programmation annuelle. Plus de 85 % des projets financés sont en partenariat public-privé.

www.agence-nationale-recherche.fr

Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie

Dans le cadre de la stratégie nationale en matière d'énergie et en liaison avec les feuilles de route stratégiques élaborées sous la responsabilité de l'ADEME, l'ANCRE propose une politique coordonnée des projets de recherche et innovation (R&I). Au-delà de ses trois membres fondateurs, le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives), le CNRS et l'IFP Énergies nouvelles, l'ANCRE réunit l'ensemble des organismes de recherche publics français concernés par les problématiques de l'énergie. Pour garantir la finalité industrielle de ses travaux, l'ANCRE associe également les industriels du secteur à ses réflexions et actions.

www.allianceenergie.fr

Institut Carnot

Le réseau des 33 Instituts Carnot a pour mission de développer des partenariats de recherche avec les acteurs socioéconomiques (grands groupes, PME, start-up, collectivités territoriales) et de favoriser les transferts de technologies. En réponse aux grands enjeux économiques et sociétaux, dont les énergies renouvelables, les Instituts Carnot accueillent des doctorants au sein de leurs laboratoires de recherche pour développer l'offre de compétences dans l'énergie et l'environnement.

www.instituts-carnot.eu

ORGANISMES DE FORMATION

Un organisme de formation ou un prestataire de formation est une personne physique ou morale qui réalise des prestations de formation professionnelle continue.

Les renseignements sur les organismes de formations sont disponibles dans les points info énergie de chaque département ou auprès du conseil régional pour connaître la liste des organismes de formation professionnelle.

MISSIONS

Les organismes de formation professionnelle continue doivent proposer des prestations ayant pour objet de :

- favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs ;
- permettre leur maintien dans l'emploi ;
- favoriser le développement des compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle ;
- contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale.

Ils doivent également proposer des prestations ayant pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les organismes proposant des formations en matière d'efficacité énergétique ont pour objectif d'apporter aux professionnels des compétences nécessaires à la conduite de projets en lien avec ce domaine.

TYPE D'ORGANISATION

Les organismes de formation sont des structures publiques ou privées, nationales, régionales, départementales, ou locales.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les organismes de formation sont en relation directe avec les entreprises.

Un exemple d'organisme de formation : SERVICES COOP DE FRANCE

Services Coop de France est une union de coopératives agricoles de 294 adhérents (coopératives et filiales) spécialisée en conseil et formation, dans les domaines du risques industriels et professionnels, de l'énergie, de la logistique, des systèmes de management, de l'audit économique, de l'évaluation des risques, de l'audit d'assurances, de la responsabilité sociétale des entreprises, en matière agricole et agroalimentaire.

Missions

En terme de formation, Services Coop de France est un organisme spécialisé dans l'ensemble des domaines de la coopération agricole et propose les missions suivantes :

- Formation des salariés
- Certificats de qualification professionnelle
- Formation des Administrateurs
- Parcours dirigeants

Services Coop de France anime l'Institut de la Coopération Agricole.

Implication sur les questions de performance énergétique

Dans le domaine de l'efficacité énergétique, SCDF propose :

- Formation des opérateurs à la conduite sobre de l'installation
- Formation des responsables à la mise en place de système de management de l'énergie (ISO 50001)
- Club d'échanges techniques

TYPE D'ORGANISATION

Services Coop de France une structure nationale.

Degré d'interaction avec les bénéficiaires

Services COOP de France anime, auprès des entreprises, de formations sectorielles.

www.servicescoopdefrance.coop/formation.asp

www.allianceenergie.fr

BUREAUX D'ÉTUDES

Un bureau d'études désigne soit un cabinet indépendant, soit un département ou un service au sein d'une administration ou d'une entreprise.

Plus de renseignements disponibles dans les points info énergie de votre région.

MISSIONS

D'une manière générale, le bureau d'études a pour vocation de considérer un projet dans sa globalité, anticiper les étapes, repérer les phases critiques et réaliser les tâches nécessitant des compétences spécifiques. Leurs principales missions sont :

- l'élaboration des dossiers réglementaires : études d'impacts, études de dangers, sécurité des procédés, bilans de fonctionnement, études technico-économiques,
- la réalisation d'inventaires/bilans spécifiques : bilan énergétique, bilan des émissions de gaz à effet de serre et Bilan Carbone®, mesure de rejets atmosphériques, consommations et rejets en eau, ...
- l'accompagnement des porteurs de projets auprès de l'autorité administrative,
- l'accompagnement des collectivités territoriales dans les projets d'urbanisme,
- l'accompagnement des cabinets d'architectes dans les projets type Haute Qualité Environnementale,
- la veille réglementaire,
- le diagnostic de site ou d'activité industrielle,
- la mise en place de système de management environnemental.

TYPE D'ORGANISATION

Les bureaux d'études sont des organismes publics ou privés, à l'échelle locale ou départementale.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les bureaux d'études ont une relation directe avec les entreprises.

SNC LAVALIN

SNC-Lavalin Agro regroupe l'ensemble des compétences et des moyens du Groupe SNC-Lavalin dans le domaine de l'agro-alimentaire. Ses filiales assurent la gestion globale des projets, de la décision d'investissement à la mise en service. Leur expérience couvre l'ensemble des filières.

Missions

Les missions proposées sont :

- les études de faisabilité et de plan directeur,
- l'accompagnement I.C.P.E.,
- les études de flux industriels, flux

logistiques,

- l'instruction de Permis de construire,
- la maîtrise d'œuvre de votre projet,
- l'étude technique d'un projet associé à un cabinet d'architecture,
- un diagnostic énergétique, etc

Implication sur les questions de performance énergétique

Le type d'accompagnement réalisé par SNC Lavalin en matière d'efficacité énergétique :

- Audit énergétique,
- Diagnostic énergétique,
- Accompagnement technique, conseil, aide à la décision,

- Maîtrise d'œuvre des actions à entreprendre.

Type d'organisation

SNC Lavalin agro est organisée par région.

Degré d'interaction avec les bénéficiaires

SNC-Lavalin Agro intervient à la fois auprès des PME, de groupes nationaux et internationaux, sur leurs marchés intérieurs comme à l'étranger.

www.snclavalin.com

SERVICES COOP DE FRANCE

Services Coop de France est une union de coopératives agricoles de 294 adhérents.

Missions

SCDF est un bureau d'étude spécialisé en conseil et formation, dans les domaines du risques industriels et professionnels, de l'énergie, de la logistique, des systèmes de management, de l'audit économique, de l'évaluation des risques, de l'audit d'assurances, de la responsabilité sociale des entreprises, en matière agricole et agroalimentaire.

Implication sur les questions de performance énergétique

Les missions proposées :

- Audit énergétique (NF 16247)
- Audits techniques des installations énergivores ; ventilation, séchage
- Accompagnement à la mise en place de système de management de l'énergie
- Étude de faisabilité de projet Biomasse du plan d'approvisionnement à l'usage final
- Mise à disposition de solutions de monitoring

Type d'organisation

Services Coop de France une structure nationale.

Degré d'interaction avec les bénéficiaires

Services COOP de France accompagne les entreprises dans :

- la participation à des projets Européens : TESLA, SUCELLOG, ...
- la recherche de co-financements : ADEME, Projet Européen
- la réalisation d'études sectoriels et benchmarking : Observatoire de l'énergie des métiers du grain.

www.servicescoopdefrance.coop/Energie.aspx

ENTREPRISES PRIVÉES DE L'ÉNERGIE

Le secteur de l'énergie comporte l'ensemble des entreprises qui importent, produisent, transforment, distribuent et fournissent de l'énergie et les entreprises qui développent l'efficacité énergétique des installations existantes.

Les acteurs économiques couvrent les différents types d'énergie : pétrole, électricité, gaz naturel, énergies renouvelables thermiques (bois, solaire thermique...), charbon. Le secteur comprend la production et l'importation d'énergies primaires et leur transformation en énergies secondaires (cf les métiers de l'énergie sur le site de l'APEC).

Les principales entreprises privées de l'énergie en France comprennent notamment GDF SUEZ, ALSTOM, AREVA, BOUYGUES, DALKIA, EDF, SNCF, TOTAL, etc..

Les renseignements sur les organismes de formations sont disponibles dans les points info énergie de chaque département ou auprès du conseil régional pour connaître la liste des organismes de formation professionnelle.

IMPLICATION SUR LES QUESTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Elles apportent des solutions et services en matière d'efficacité énergétique en fonction des spécificités de chaque site :

- Optimisation énergétique des bâtiments, des utilités et du process,
- Maîtrise de la demande en énergie, externalisation d'activités non stratégiques, maintenance industrielle.
- Promotion des énergies renouvelables : biomasse, solaire, éolien, géothermie.
- Activités connexes : climatisation, réseaux de distribution d'énergie électrique, réseaux d'éclairage.

TYPE D'ORGANISATION

Ces entreprises privées de l'énergie sont souvent des structures nationales avec des déclinaisons en région.

DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les entreprises privées de l'énergie ont une relation directe avec les particuliers et les entreprises. En matière d'efficacité énergétique, elles peuvent :

- réaliser un accompagnement direct dans les actions d'efficacité énergétique et environnementale ;
- réaliser des diagnostics et audits de la performance énergétique des entreprises
- faire de l'ingénierie technique (conception et mise en œuvre de solutions techniques),
- faire de l'ingénierie financière (financement des installations).

GDF SUEZ

GDF SUEZ est un acteur mondial de l'énergie et expert dans 3 secteurs : l'électricité, le gaz naturel et les services à l'énergie et propose ses solutions et services aux particuliers, aux villes et aux entreprises.

Le Groupe inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers pour relever les grands enjeux énergétiques et environnementaux :

- répondre aux besoins en énergie,
- assurer la sécurité d'approvisionnement,
- lutter contre les changements climatiques,
- optimiser l'utilisation des ressources.

Type d'organisation

Organisation centrale avec déclinaison en région (8 délégations régionales) Organisation opérationnelle pour les services énergétiques : réseau de 6 directions régionales et 46 agences locales.

Site Energies France : www.gdfsuez-energiesfrance.fr

Site COFELY Services : www.cofelyservices-gdfsuez.fr

GLOSSAIRE

- AAP** : Appel à projet
- ACTA** : Association de coordination technique agricole
- ACTIA** : Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire
- ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
- AMI** : Appel à manifestation d'intérêt
- ANCRE** : Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie
- ANIA** : Association nationale des industries agroalimentaires
- ANR** : Agence nationale de recherche
- APCA** : Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- APEC** : Association pour l'emploi des cadres
- ARIA** : Association régionale des industries agroalimentaires
- ATEE** : Association technique énergie environnement
- BCIAT** : Biomasse chaleur industrie, agriculture et tertiaire
- CCI** : Chambre des commerces et industrie
- CDC** : Caisse des dépôts et consignation
- CEA** : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- CEE** : Certificats d'économie d'énergie
- CGAD** : Confédération générale de l'alimentation en détail
- CMA** : Chambres de métiers et de l'artisanat
- CNMCCA** : Confédération nationale de la mutualité du crédit et de la Coopération agricole
- CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- CRE** : Commission de régulation de l'énergie
- DDT** : Directions départementales des territoires
- DGEC** : Direction générale de l'énergie et du climat du ministère chargé de l'énergie
- ENR** : Energies non renouvelables
- ETI** : Entreprises de taille intermédiaire
- FAO** : Food and Agriculture Organization of the United Nations soit Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture en français
- FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural
- FEDER** : Fonds européen de développement régional
- FIEEC** : Fédération des industries électriques, électroniques et de communication
- FNSEA** : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
- FSE** : Fonds social européen
- FSI** : Fonds stratégique d'investissement
- GES** : Gaz à effet de serre
- IAA** : Industrie agroalimentaire
- ICPE** : Installations classées pour la protection de l'environnement
- ICV** : Inventaire du cycle de vie
- INRA** : Institut national de la recherche agronomique
- IRSTEA** : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- ITA** : Institut technique agricole
- ITAI** : Institut technique agro-alimentaire
- JA** : Jeunes agriculteurs
- MAAF** : ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

MEDDE : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Mtep : million de tonnes équivalent pétrole

OPA : Organisation professionnelle agricole

PEE : prêt éco énergie

PIA : programme d'investissement d'avenir

PMBE : plan de modernisation des bâtiments d'élevage

PME : petites et moyennes entreprises

PNAEE : programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique

PVE : plan végétal pour l'environnement

PPE : plan de performance énergétique

R&D : recherche et développement

RMT : réseau mixte technologique

TIC : technologies de l'information et de la communication

TPE : très petites entreprises

UE : Union européenne

UMT : unités mixtes technologiques

UPA : union professionnelle artisanale



Site de Saipol-Drester Industrie.
Cuves de stockage-expédition de Drester.
Entrepôt fiscal de produit énergétique.

ALIMENTAIRE PRODUISONS L'AVENIR

LE CONTRAT DE FILIÈRE

Les Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire, lancées en 2012, ont permis aux professionnels et représentants des salariés de toute la filière alimentaire d'échanger, de faire remonter leurs besoins ainsi que leurs propositions concrètes d'actions. Durant cinq mois, plus de 140 ateliers pilotés par les chefs d'entreprises ont réuni plus de 2 000 participants et ont formulé plus de 1 000 propositions d'actions.

LES AXES DU CONTRAT DE FILIÈRE

Suite à l'installation du Comité stratégique de la filière alimentaire en juin 2013, qui a défini les axes du futur contrat de filière, les propositions des Rencontres régionales ont été triées, priorisées et complétées par cinq groupes de travail nationaux sur les thématiques suivantes :

- ▶ consolider et créer des emplois, améliorer l'attractivité de la filière ;
- ▶ relever le défi vert en associant compétitivité économique, performance écologique et énergétique ;
- ▶ stimuler les investissements et l'innovation pour moderniser la filière et renforcer sa compétitivité ;
- ▶ perfectionner et promouvoir la qualité des produits et le modèle alimentaire français ;
- ▶ améliorer les relations au sein de la filière, y compris commerciales, et créer davantage de valeur ajoutée.

UN PREMIER ENSEMBLE D' ACTIONS PRIORITAIRES

actées par le Comité stratégique de la filière alimentaire

À travers le contrat de la filière alimentaire, l'État, les Régions et les acteurs de la filière affirment leurs ambitions en précisant leurs engagements réciproques. Le Comité stratégique de la filière alimentaire a acté un premier ensemble d'actions prioritaires et identifié pour chacune des pilotes et un calendrier. C'est dans ce contexte que ce guide a été réalisé.

Toute la filière alimentaire est mobilisée au sein du contrat de filière, de l'amont agricole à la distribution, en passant par le commerce de détail et l'artisanat alimentaire, les entreprises de négoce, les coopératives agricoles et agroalimentaires, la restauration collective et les industries alimentaires, y compris les entreprises et acteurs utilisant des produits issus de l'agriculture biologique. Sont également impliqués les représentants des salariés de la filière.

REMERCIEMENTS

Ce guide, réalisé dans le cadre du contrat de filière alimentaire, a été rédigé et coordonné par Coop de France (Marie TOBIAS) avec le soutien de l'ANIA (Laura Farrant).

Tous nos remerciements à l'ensemble des parties prenantes qui ont contribué à ce travail : la FNSEA, la CGAD, l'APCA, CCI France, l'APCMA, l'ADEME, l'ACTIA, le MEDDE, le MAAF, Bpifrance, GDF Suez, Services Coop de France, SNC Lavellin.

- Mars 2015 -

